

OBJECTIF OPERATIONNEL : Préserver la fonctionnalité des habitats agropastoraux

- ACTIONS :**
- Lutte contre la fermeture des milieux agropastoraux par le broyage des ajoncs
 - Lutte contre l'envahissement des milieux agropastoraux par les fougères et les ligneux, par fauche et débroussaillage (ou broyage)
 - Lutte contre la fermeture des milieux agropastoraux par fauche précoce des fougères

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES

Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* (4020*-1)
Formations herbueses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (6230*-5)
Pelouses maigres de fauche de basse altitude (6510)
Landes ibéro-atlantiques thermophiles (4030-1)
Landes atlantiques fraîches méridionales (4030-8)

CONTEXTE :

Les milieux agropastoraux du site présentent un état de conservation variable. Plusieurs de ces habitats naturels sont en cours de fermeture, du fait de l'envahissement par la Fougère aigle, et/ou par des espèces ligneuses telles que l'Ajonc d'Europe. Afin de préserver le bon état de conservation de ces habitats, ou de restaurer les habitats dégradés, et en complément des actions pastorales, sont proposées des opérations de gestion mécanique.

DETAIL DE L'ACTION :

- 1.1 - Lutte contre la fermeture des milieux agropastoraux par le broyage des ajoncs. *Mesure à choisir selon l'état de conservation et le type d'habitat visé.*
- 1.2 - Lutte contre l'envahissement des milieux agropastoraux par les fougères et les ligneux, par fauche et débroussaillage (ou broyage). *Restauration des habitats colonisés par des essences préforestières*
- 1.3 - Lutte contre la fermeture des milieux agropastoraux par fauche précoce des fougères. *La fauche précoce annuelle vise à épuiser le rhizome de la fougère, pour limiter progressivement son abondance dans l'habitat.*
- Remarques : ces opérations de gestion font l'objet d'un diagnostic préalable des parcelles par l'animateur du site.*

LOCALISATION DES ACTIONS :

Tous les milieux agropastoraux d'intérêt communautaire et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire liées à ces milieux agropastoraux. Ainsi que les zones humides présentes sur ces zones. Dans le cadre d'un projet de gestion pastorale, les zones humides constituent un élément essentiel à prendre en compte : elles représentent une ressource pour le pastoralisme (point d'abreuvement, ressource fourragère), mais sont parfois dégradées, en l'absence de mesures particulières de protection. La carte jointe à la fiche action présente les zones prioritaires pour la mise en place de l'action, qui illustre donc les fiches actions PA-1, PA-2 (spécifiques au pastoralisme), ZH-1 et ZH-2 (spécifiques aux zones humides).

RECOMMANDATIONS DE GESTION :

- 1.1 - 2 broyages pendant les 5 ans, à réaliser entre le 15 septembre et le 15 mars, en laissant des bosquets d'ajoncs (pour favoriser le maintien de la faune), sur la base du diagnostic des parcelles réalisé au préalable par l'animateur.
- Mesure associée à une gestion par pâturage.
- 1.2 - Elimination mécanique et/ou manuelle des fougères 2 fois par an : 1ère coupe entre le 1er juin et le 15 juillet, seconde coupe si nécessaire au mois d'août
- Si nécessaire : élimination des essences préforestières (Bourdaine, Aubépine, Prunellier), en laissant des bosquets (cf diagnostic des parcelles réalisé par l'animateur), et en exportant les produits de coupe (traction animale recommandée)
 - Mesure associée à une gestion par pâturage
- 1.3 - Elimination mécanique et/ou manuelle des fougères 2 fois par an : 1ère coupe entre le 1er juin et le 15 juillet, seconde coupe si nécessaire au mois d'août

Réalisation

Maîtrise d'ouvrage potentielle : Exploitants agricoles, propriétaires privés, associations foncières pastorales, groupements pastoraux, communes ou communautés de communes.

Accompagnement technique : Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs, structures naturalistes, structures de conseil agricole, DDTM, DREAL Aquitaine, autres structures

Remarque pour la mise en œuvre de l'action : Les MAEt indiquées ci-dessous sont des contrats agricoles qui seront à réactualiser avec la nouvelle PAC en 2014. Les Contrats Natura 2000 non agricole non forestier sont à évaluer sur devis et en prenant en compte les barèmes.

SUIVI ET EVALUATION DE L'ACTION :

Indicateurs d'évaluation :

- Evaluation de la mise en œuvre de l'action
 - Nombre de contrats signés
 - Surface contractualisée sur le site
 - Diagnostics des contrats Natura 2000 et des MAEt engagés
- Indicateurs d'évaluation de l'efficacité de l'action

La fiche action EG-1 détaille les protocoles de suivi qui seront à mettre en place pour évaluer les effets des mesures de gestion, sur la préservation/la restauration des habitats d'intérêt communautaire et/ou des habitats d'espèces.

ESTIMATIF BUDGETAIRE

Code action	Outils	Intitulé de l'outil	Codes	Budget prévisionnel
1.1	CN2000	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	A32305R	
	CN2000	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage	A32301P	
	MAEt	Restauration mécanique et entretien des milieux ouverts par pâturage et intervention mécanique	AQ_ARTZ_RP1	
1.2	CN2000	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts	A32304R	
	CN2000	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage	A32301P	
	MAEt	Maintien des milieux ouverts par pâturage et entretien mécanique et/ou manuel	AQ_ARTZ_EP1/2/3/4	
1.3	CN2000	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts	A32304R	
	CN2000	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage	A32301P	
	MAEt	Maintien des milieux ouverts par fauche précoce de la fougère	AQ_ARTZ_FF1/2/3	

CALENDRIER PREVISIONNEL

Année	n	n+1	n+2	n+3	n+4
Action 1.1					
Action 1.2					
Action 1.3					

OBJECTIF OPERATIONNEL : Préserver la fonctionnalité des habitats agropastoraux

- ACTIONS :**
- Limitation de la surutilisation pastorale des pelouses d'intérêt communautaire
 - Favorisation d'un pâturage extensif des landes d'intérêt communautaire
 - Limitation du pâturage sur les secteurs à fort enjeu pour la préservation des zones humides
 - Amélioration des équipements pastoraux nécessaires à la mise en place d'une gestion pastorale adaptée

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES

Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* (4020*-1)

Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (6230*-5)

Pelouses maigres de fauche de basse altitude (6510)

Landes ibéro-atlantiques thermophiles (4030-1)

Landes atlantiques fraîches méridionales (4030-8)

CONTEXTE :

Dans l'objectif de préservation des habitats agropastoraux, il est essentiel de maintenir le pâturage sur ces milieux. Or sur le site, la pression de pâturage est parfois trop forte, comme sur les pelouses à Nard ou sur les zones humides (notamment sur les zones de replat en altitude), et parfois trop faible notamment sur les landes à bruyères, où l'Ajonc d'Europe s'est fortement développé.

DETAIL DE L'ACTION :

2.1 - Limitation de la surutilisation pastorale des pelouses d'intérêt communautaire. *Gardiennage, déplacement et surveillance des troupeaux, pour limiter la période pendant laquelle ils pâturent sur les pelouses d'altitude.*

2.2 - Favorisation d'un pâturage extensif des landes d'intérêt communautaire. *Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau, pour favoriser le pâturage sur les zones de landes (si besoin en apportant des pierres à sel pour renforcer l'attractivité de ces zones).*

2.3 - Limitation du pâturage sur les secteurs à fort enjeu pour la préservation des zones humides. *Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau, pour limiter le piétinement des zones humides.*

2.4 - Amélioration des équipements pastoraux nécessaires à la mise en place d'une gestion pastorale adaptée. *Lors de l'élaboration du Plan de Gestion Pastorale, l'animateur du Document d'Objectifs et l'éleveur identifient les besoins en équipements pour adapter au mieux le pâturage à la préservation/la restauration des habitats naturels.*

LOCALISATION DES ACTIONS :

Tous les milieux agropastoraux d'intérêt communautaire et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire liées à ces milieux agropastoraux. Ainsi que les zones humides présentes sur ces zones. Dans le cadre d'un projet de gestion pastorale, les zones humides constituent un élément essentiel à prendre en compte : elles représentent une ressource pour le pastoralisme (point d'abreuvement, ressource fourragère), mais sont parfois dégradées, en l'absence de mesures particulières de protection.

La carte jointe à la fiche action présente les zones prioritaires pour la mise en place de l'action, qui illustre donc les fiches actions PA-1, PA-2 (spécifiques au pastoralisme), ZH-1 et ZH-2 (spécifiques aux zones humides).

RECOMMANDATIONS DE GESTION :

- 2.1 - Troupeau pour 3 mois minimum en estive
- Elaboration avec l'animateur du Document d'Objectifs d'un plan de gestion pastorale (zones préférentielles pour le pâturage, emplacement éventuel des abreuvoirs, corral, etc)
- 2.2 - idem que 2.1
- 2.3 - idem que 2.1
- 2.4 Les besoins en équipements pastoraux seront intégrés au Plan de Gestion Pastorale, dans l'objectif d'un pâturage adapté à l'échelle de l'estive.

Réalisation

Maîtrise d'ouvrage potentielle : Exploitants agricoles, propriétaires privés, associations foncières pastorales, groupements pastoraux, communes ou communautés de communes.

Accompagnement technique : Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs, structures naturalistes, structures de conseil agricole, DDTM, DREAL Aquitaine, autres structures

Remarque pour la mise en œuvre de l'action : Les MAEt indiquées ci-dessous sont des contrats agricoles qui seront à réactualiser avec la nouvelle PAC en 2014. Les Contrats Natura 2000 non agricole non forestier sont à évaluer sur devis et en prenant en compte les barèmes.

SUIVI ET EVALUATION DE L'ACTION :

Indicateurs d'évaluation :

- Evaluation de la mise en œuvre de l'action
 - Nombre de contrats signés
 - Surface contractualisée sur le site
 - Diagnostics des contrats Natura 2000 et des MAEt engagés

- Indicateurs d'évaluation de l'efficacité de l'action

La fiche action EG-1 détaille les protocoles de suivi qui seront à mettre en place pour évaluer les effets des mesures de gestion, sur la préservation/la restauration des habitats d'intérêt communautaire et/ou des habitats d'espèces.

ESTIMATIF BUDGETAIRE

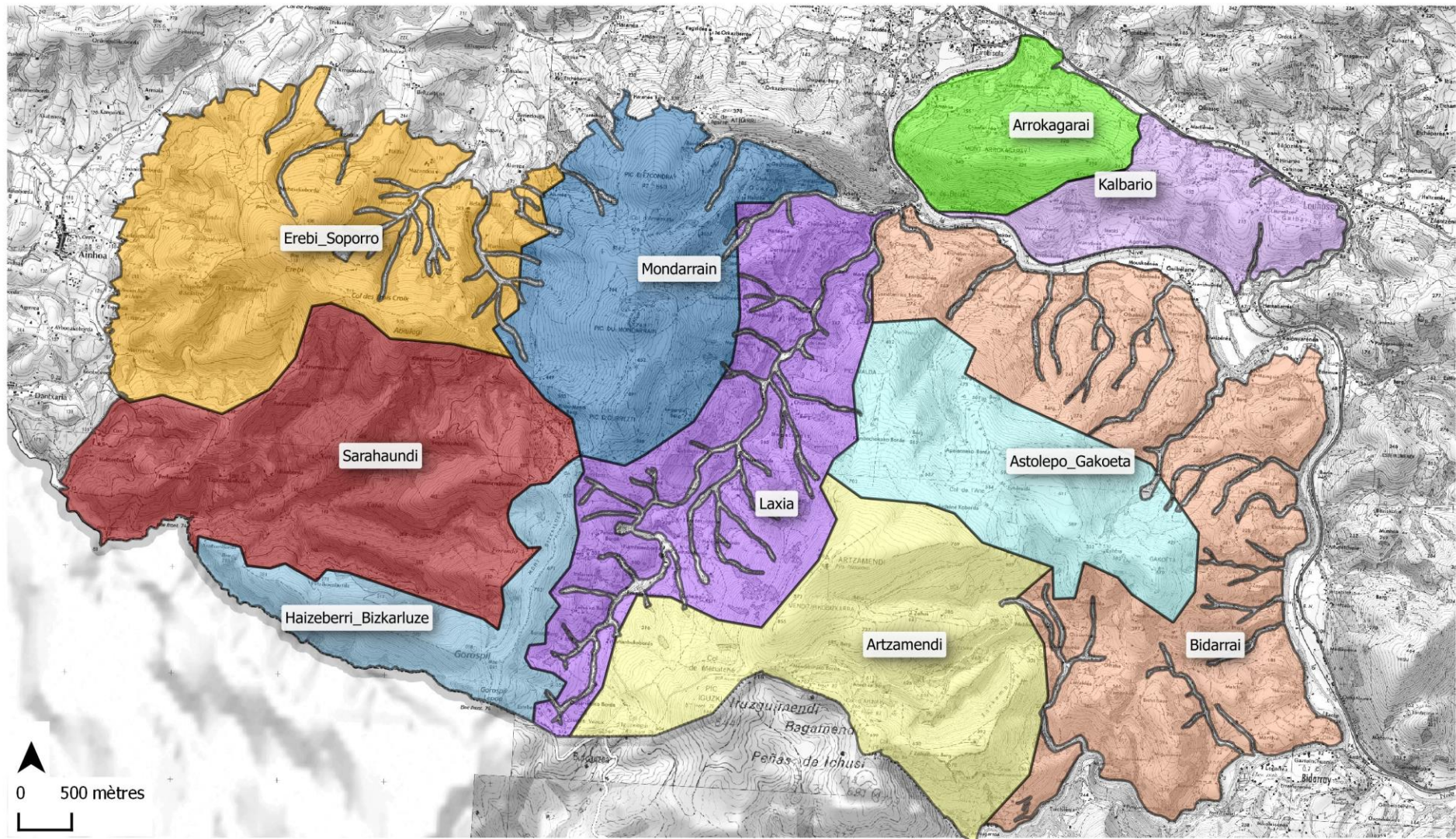
Code action	Outils	Intitulé de l'outil	Codes	Budget prévisionnel
2.1	CN2000	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	A32303R	
	MAEt	Maintien des milieux ouverts par pâturage	AQ_ARTZ_PA1/2/3/4	
2.2	CN2000	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	A32303R	
	MAEt	Maintien des milieux ouverts par pâturage	AQ_ARTZ_PA1/2/3/4	
2.3	CN2000	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	A32303R	
	MAEt	Maintien des milieux ouverts par pâturage	AQ_ARTZ_PA1/2/3/4	
2.4	CN2000	Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	A32303P	
	CN2000	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	A32303R	

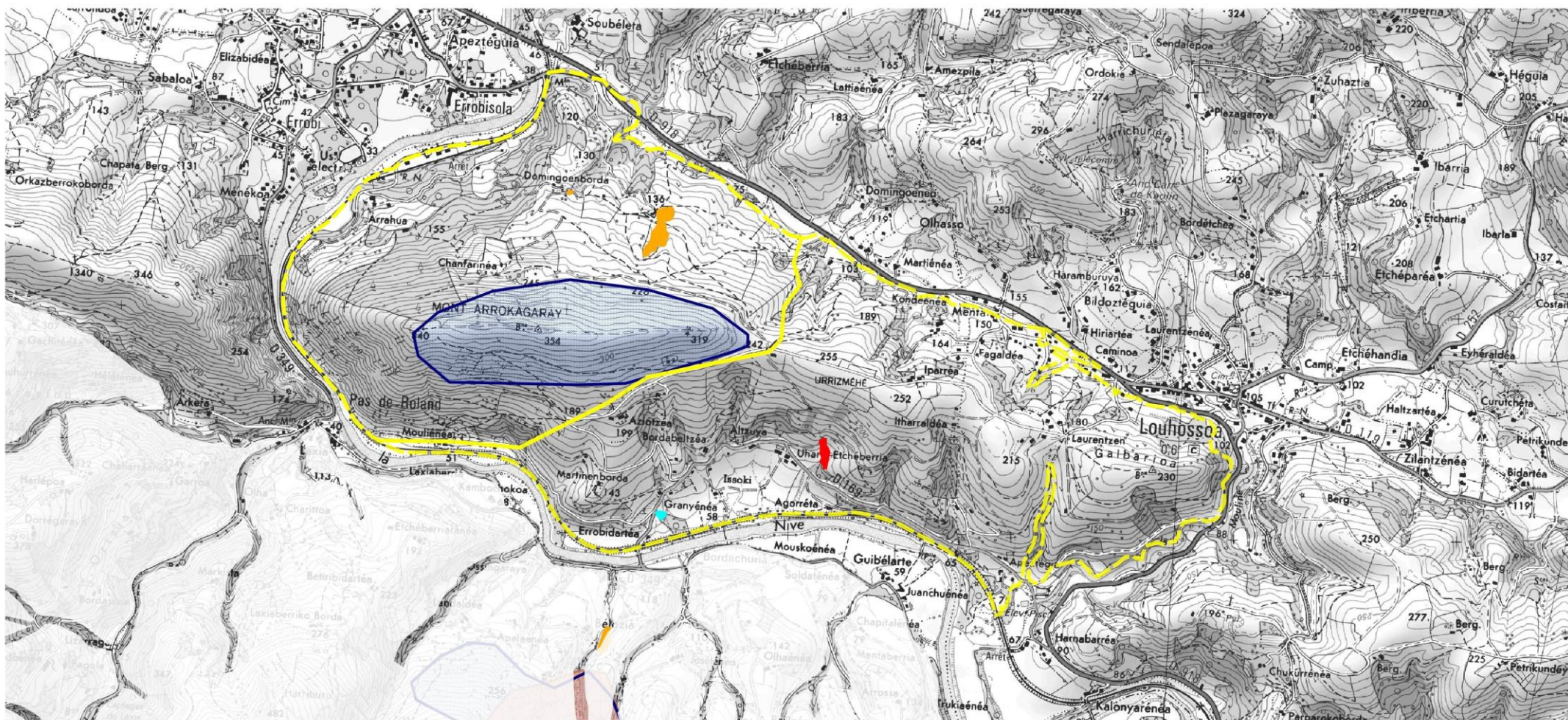
CALENDRIER PREVISIONNEL

Année	n	n+1	n+2	n+3	n+4
Action 2.1					
Action 2.2					
Action 2.3					
Action 2.4					



Secteurs d'utilisation agropastorale





Secteurs

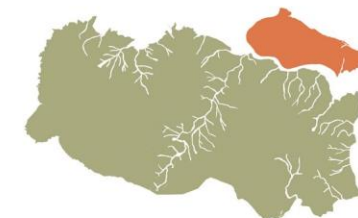
Secteur

Mesures en faveur des zones humides

- Aucune
- Action prioritaire : ZH-1 ou ZH-2
- Action nécessaire : ZH-1 ou ZH-2

Mesures agropastorales

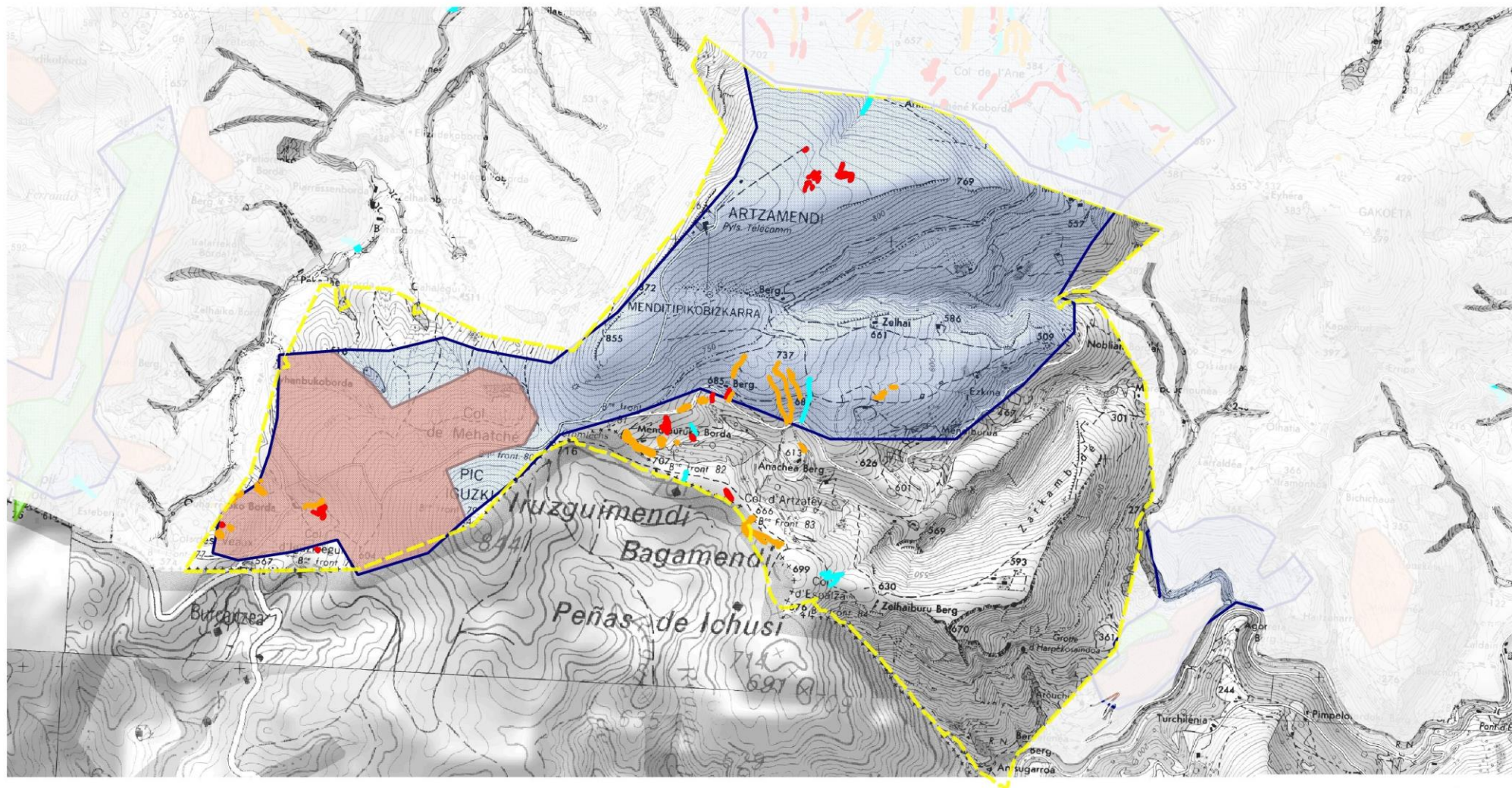
- PA-1.1 ou PA-1.2
- PA-1.3
- PA-2





Secteur Artzamendi - Localisation des mesures

Fiches-actions PA-1, PA-2, ZH-1 et ZH-2



0 500 mètres



Secteurs

Secteur

Mesures en faveur des zones humides

Aucune

Action prioritaire : ZH-1 ou ZH-2

Action nécessaire : ZH-1 ou ZH-2

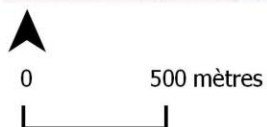
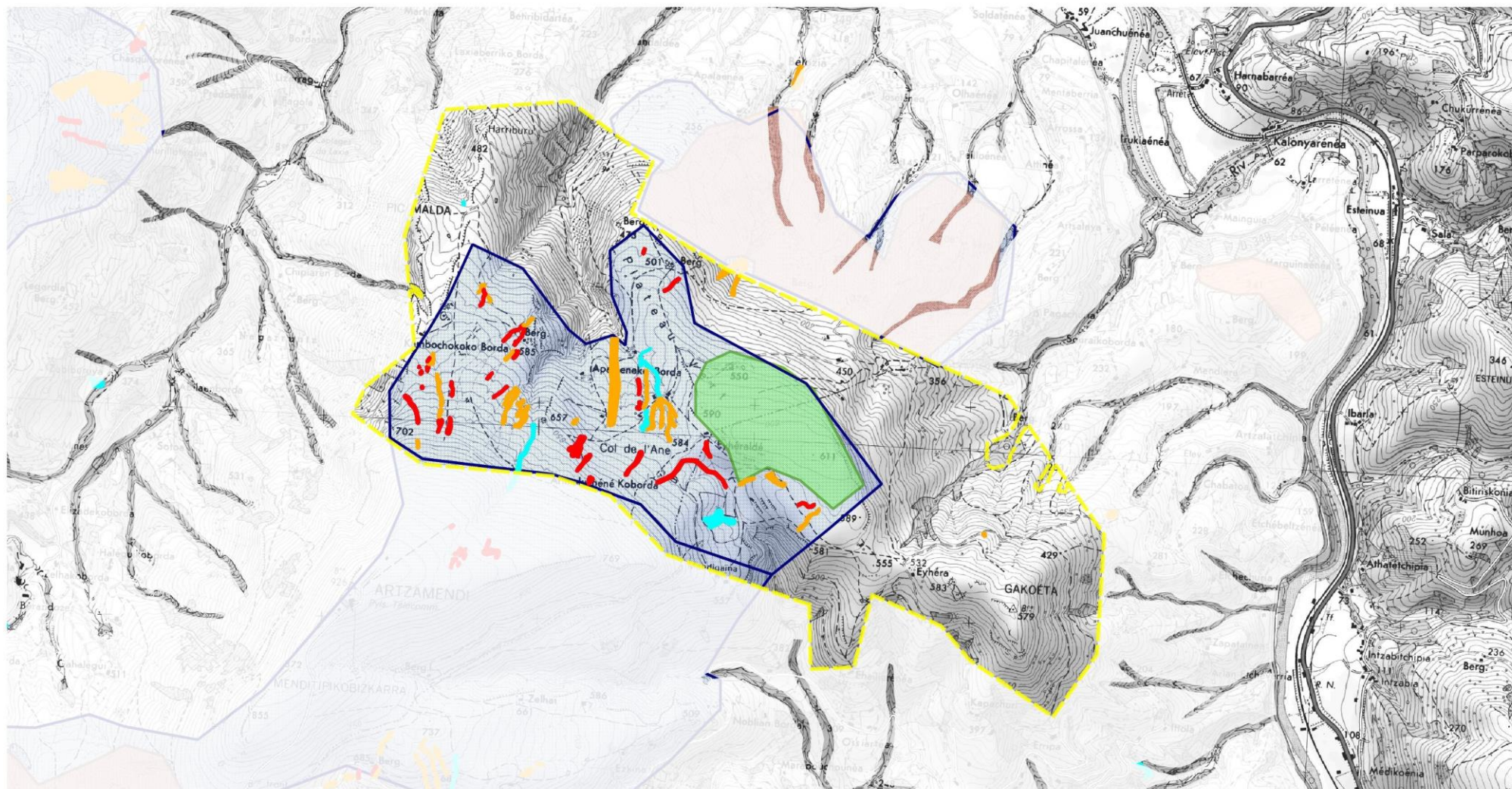
Mesures agropastorales

PA-1.1 ou PA-1.2

PA-1.3

PA-2











Secteurs

 Secteur

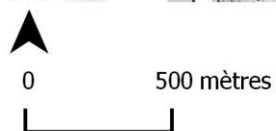
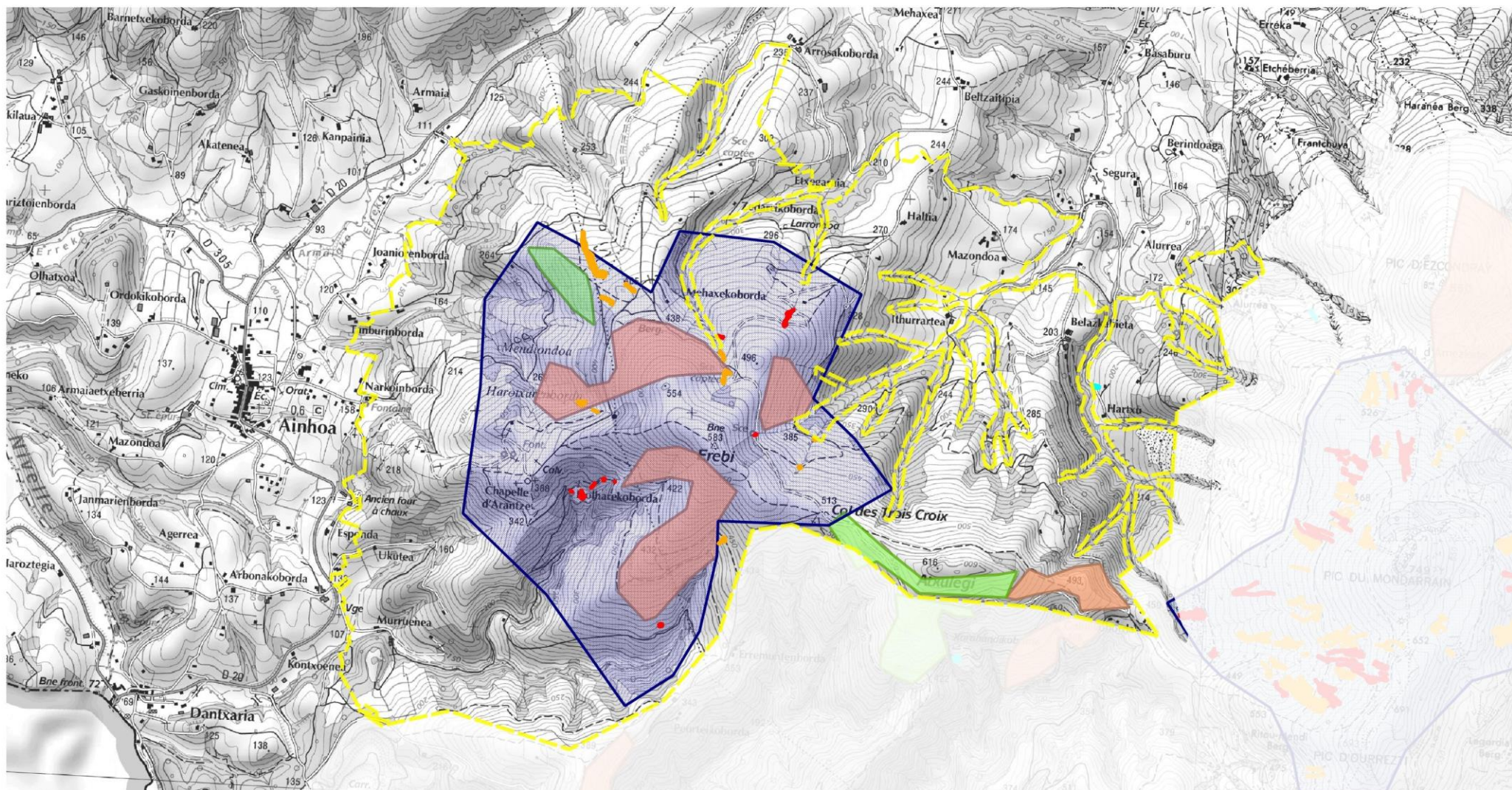
Mesures en faveur des zones humides

-  Aucune
-  Action prioritaire : ZH-1 ou ZH-2
-  Action nécessaire : ZH-1 ou ZH-2

Mesures agropastorales

-  PA-1.1 ou PA-1.2
-  PA-1.3
-  PA-2











Secteurs

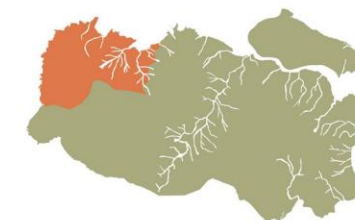
 Secteur

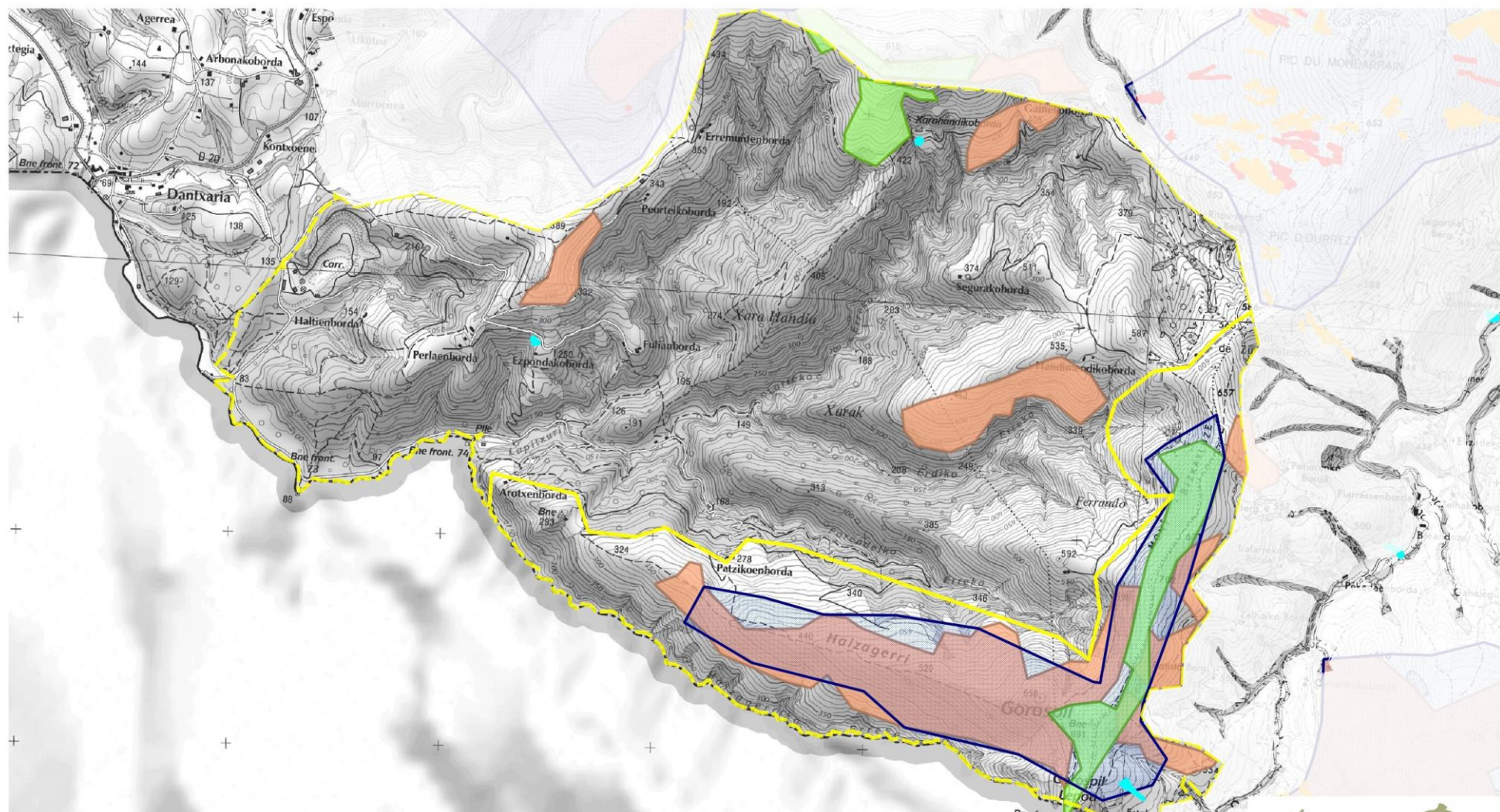
Mesures en faveur des zones humides

-  Aucune
-  Action prioritaire : ZH-1 ou ZH-2
-  Action nécessaire : ZH-1 ou ZH-2

Mesures agropastorales

-  PA-1.1 ou PA-1.2
-  PA-1.3
-  PA-2





Secteurs

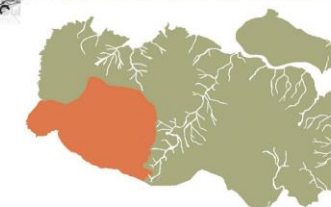
Secteur

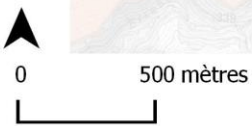
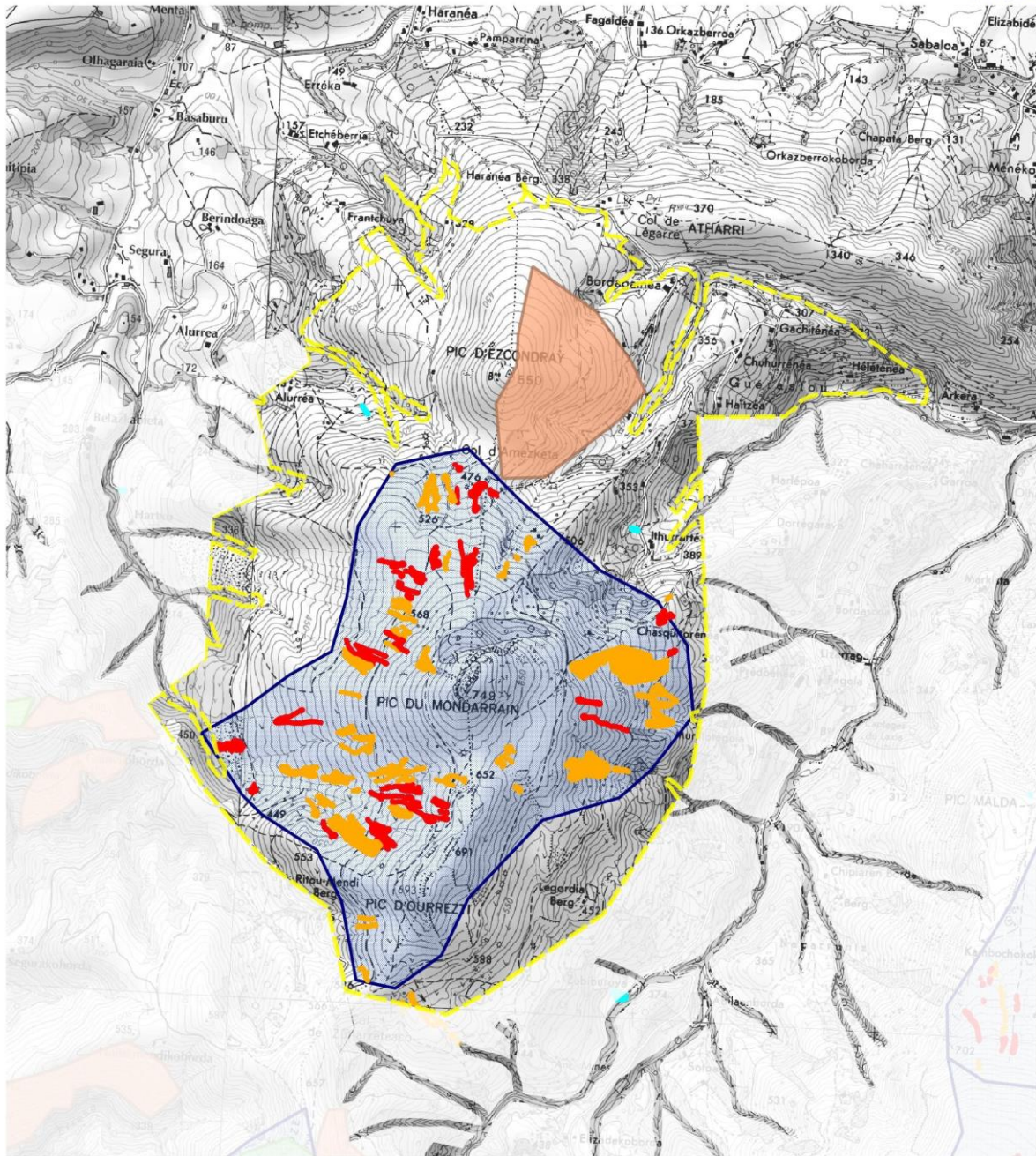
Mesures en faveur des zones humides

- Aucune
- Action prioritaire : ZH-1 ou ZH-2
- Action nécessaire : ZH-1 ou ZH-2

Mesures agropastorales

- PA-1.1 ou PA-1.2
- PA-1.3
- PA-2





Secteurs

Secteur

Mesures agropastorales

PA-1.1 ou PA-1.2

PA-1.3

PA-2

Mesures en faveur des zones humides

Aucune

Action prioritaire : ZH-1 ou ZH-2

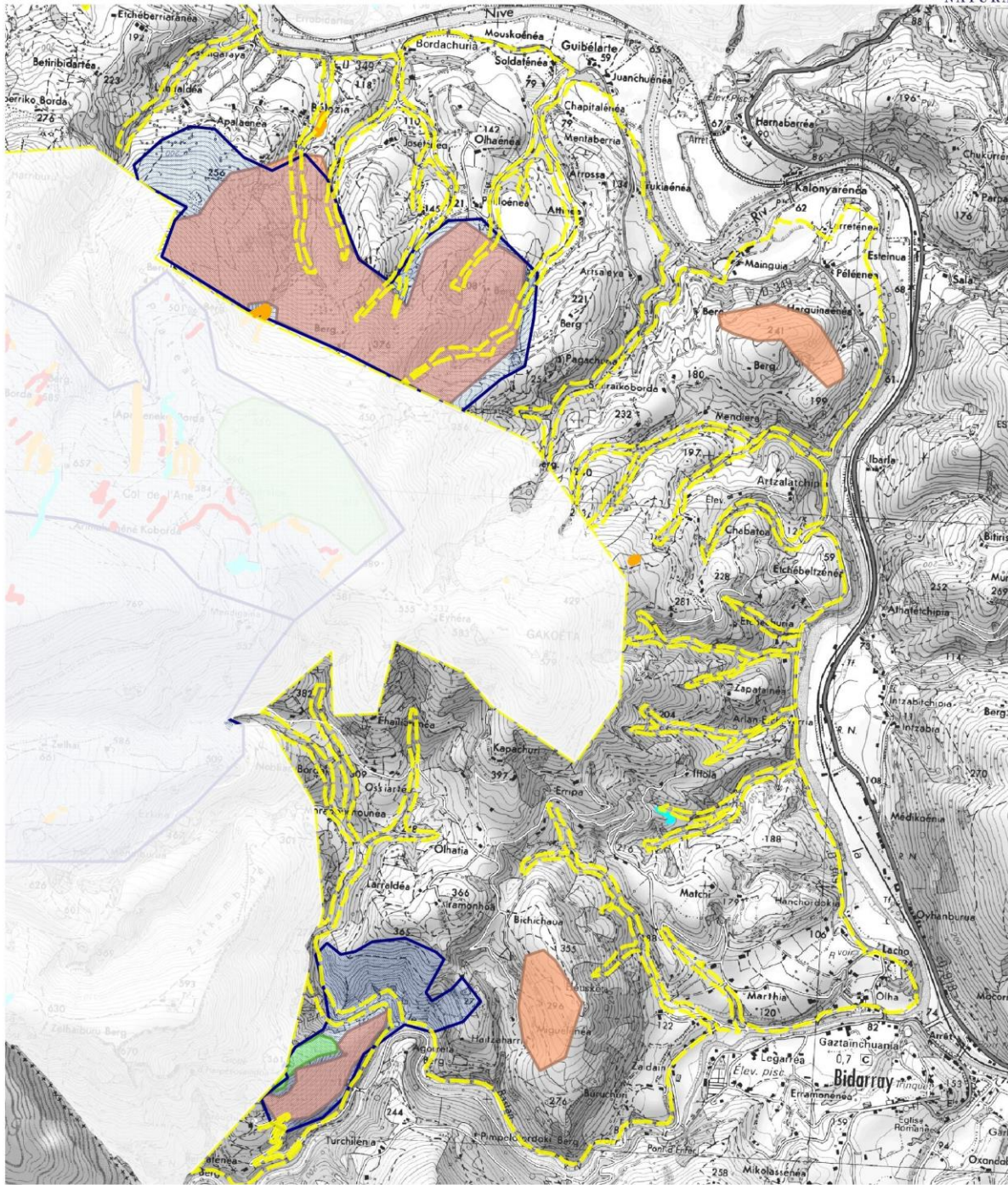
Action nécessaire : ZH-1 ou ZH-2



Secteur Bidarraï - Localisation des mesures



Fiches-actions PA-1, PA-2, ZH-1 et ZH-2



0 500 mètres

Mesures agropastorales

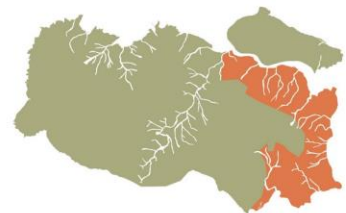
- PA-1.1 ou PA-1.2
- PA-1.3
- PA-2

Mesures en faveur des zones humides

- Aucune
- Action prioritaire : ZH-1 ou ZH-2
- Action nécessaire : ZH-1 ou ZH-2

Secteurs

- Secteur



OBJECTIF OPERATIONNEL : Maintenir les habitats des insectes saproxyliques d'intérêt communautaire existants

ACTIONS : - Maintien d'arbres morts et sénescents

HABITATS D'ESPECES CIBLES

Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion) (9120)

Chênaies pionnières acidiphiles du Bassin aquitain et du Piémont pyrénéen (9230-4)

Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion (9180*)

Forêts françaises de *Quercus pyrenaica* (9230-4)

Chênaies-frênaies (CB : 41.2)

Chênaies acidiphiles ibéro-atlantiques (CB : 41.56)

Cas d'arbres d'alignement ou isolés dans les autres habitats (landes et fourrés, pelouses et prairies)

ESPECES D'INTERET

COMMUNAUTAIRE CIBLEES

Rosalie des Alpes (1087)

Scarabée Pique-Prune (1084)

Grand capricorne (1088)

Lucane cerf-volant (1083)

CONTEXTE :

Les insectes saproxyliques du site présentent des populations en relativement bon état de conservation. Ces espèces accomplissent une partie de leur cycle de vie dans des arbres âgés (Rosalie des Alpes, Grand Capricorne et Lucane Cerf-volant), ou bien la totalité de leur cycle de vie dans des cavités d'arbres dépérissants (Scarabée Pique-prune), qui sont également leur zone d'alimentation. Leur préservation passe donc nécessairement par le maintien de cet habitat. La mesure présentée dans cette fiche-action vise cet objectif, par le maintien des arbres morts et sénescents, dans les zones où ont été observées des insectes saproxyliques d'intérêt communautaire.

DETAIL DE L'ACTION :

1.1 - Maintien d'arbres morts et sénescents. *Marquage et maintien d'arbres morts ou sénescents, dans les zones où le diagnostic écologique du site Natura 2000 a révélé la présence d'un insecte saproxylique d'intérêt communautaire.*

LOCALISATION DES ACTIONS :

La carte jointe à cette fiche localise les zones de présence des espèces d'insectes saproxyliques.

RECOMMANDATIONS DE GESTION :

- 1.1 - Concerne des arbres présentant des cavités, fissures, ou branches mortes.
- Les arbres contractualisés ne devront pas faire l'objet d'une exploitation pendant une période de 30 ans.
- Mesure associée à la mise en place d'une information à destination des usagers de la forêt.

Réalisation

Maîtrise d'ouvrage potentielle : Exploitants forestiers, propriétaires privés, communes

Accompagnement technique : Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs, structures naturalistes, structures de gestion forestière, DDTM, DREAL Aquitaine, autres structures

Remarque pour la mise en œuvre de l'action : Les Contrats Natura 2000 non agricole non forestier sont à évaluer sur devis et en prenant en compte les barèmes.

SUIVI ET EVALUATION DE L'ACTION :

Indicateurs d'évaluation :

- Evaluation de la mise en œuvre de l'action

- Nombre de contrats signés

- Diagnostics des contrats Natura 2000

- Indicateurs d'évaluation de l'efficacité de l'action

La fiche action EG-1 détaille les protocoles de suivi qui seront à mettre en place pour évaluer les effets des mesures de gestion, sur la préservation/la restauration des habitats d'intérêt communautaire et/ou des habitats d'espèces.

ESTIMATIF BUDGETAIRE

Code action	Outils	Intitulé de l'outil	Codes	Budget prévisionnel
1.1	CN2000	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	F22712	
	CN2000	Investissements visant à informer les usagers de la forêt	F22714	

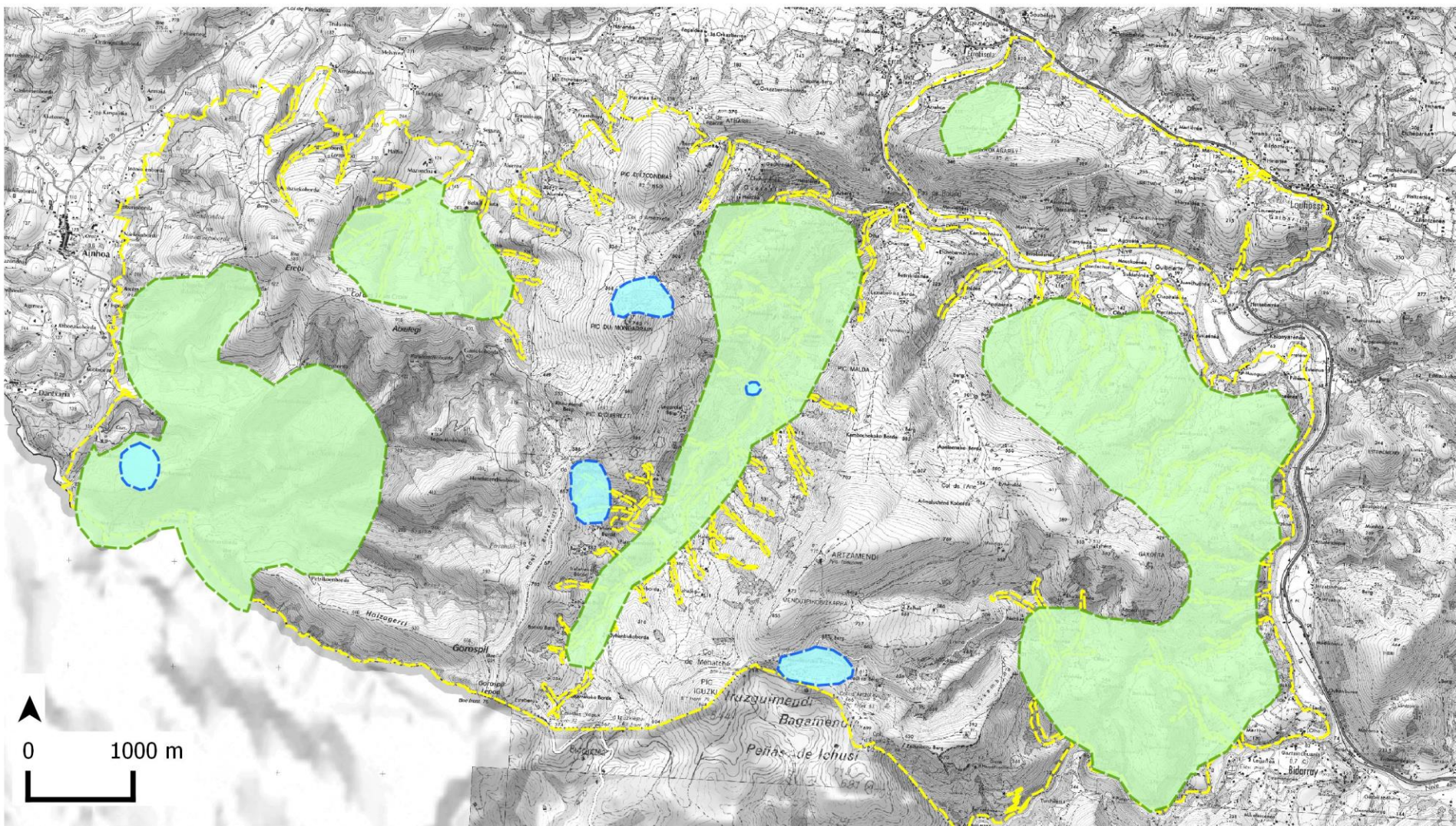
CALENDRIER PREVISIONNEL

Année	n	n+1	n+2	n+3	n+4
Action 1.1					



Localisation des mesures

Fiche-action FS-1



Site Natura 2000

Zones prioritaires pour l'action

Zones secondaires pour l'action

Présence du Scarabée Pique-Prune ou de la Rosalie des Alpes

Présence du Lucane Cerf-volant ou du Grand Capricorne

OBJECTIF OPERATIONNEL : Maintenir les habitats des insectes saproxyliques d'intérêt communautaire existants

ACTIONS : - Mise en place d'îlots de sénescence

HABITATS D'ESPECES CIBLES

Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion) (9120)

Chênaies pionnières acidiphiles du Bassin aquitain et du Piémont pyrénéen (9230-4)

Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion (9180*)

Forêts françaises de *Quercus pyrenaica* (9230-4)

Chênaies-frênaies (CB : 41.2)

Chênaies acidiphiles ibéro-atlantiques (CB : 41.56)

Cas d'arbres d'alignement ou isolés dans les autres habitats (landes et fourrés, pelouses et prairies)

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLEES

Rosalie des Alpes (1087)

Scarabée Pique-Prune (1084)

Grand capricorne (1088)

Lucane cerf-volant (1083)

CONTEXTE :

Lors du diagnostic écologique du site Natura 2000, certaines zones forestières ont été caractérisées comme favorables à un (des) insecte(s) saproxylique(s) d'intérêt communautaire. Dans ces zones, tous les arbres n'ont pas pu être examinés (difficultés d'accès), mais la zone constitue très probablement un habitat pour cette (ces) espèce(s). Pour maintenir cet habitat, il est nécessaire d'assurer la présence à moyen terme (50 ans) la présence dans ces zones, d'arbres vieillissants.

DETAIL DE L'ACTION :

2.1 - Mise en place d'îlots de sénescence. *Il s'agit de délimiter géographiquement des espaces dans lesquels les arbres ne seront pas exploités.*

LOCALISATION DES ACTIONS :

La carte jointe à cette fiche localise les zones favorables aux espèces d'insectes saproxyliques.

RECOMMANDATIONS DE GESTION :

2.1 - Ilots forestiers de minimum 0,5 ha comprenant au moins 10 arbres présentant des cavités, fissures, ou branches mortes

- Pas d'exploitation à l'intérieur de ces îlots, pour une période de 30 ans

- Mesure associée à la mise en place d'une information à destination des usagers de la forêt.

Réalisation

Maîtrise d'ouvrage potentielle : Exploitants forestiers, propriétaires privés, communes

Accompagnement technique : Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs, structures naturalistes, structures de gestion forestière, DDTM, DREAL Aquitaine, autres structures

Remarque pour la mise en œuvre de l'action : Les Contrats Natura 2000 non agricole non forestier sont à évaluer sur devis et en prenant en compte les barèmes.

SUIVI ET EVALUATION DE L'ACTION :

Indicateurs d'évaluation :

- Evaluation de la mise en œuvre de l'action

- Nombre de contrats signés
- Surface engagée
- Diagnostics des contrats Natura 2000

- Indicateurs d'évaluation de l'efficacité de l'action

La fiche action EG-1 détaille les protocoles de suivi qui seront à mettre en place pour évaluer les effets des mesures de gestion, sur la préservation/la restauration des habitats d'intérêt communautaire et/ou des habitats d'espèces.

ESTIMATIF BUDGETAIRE

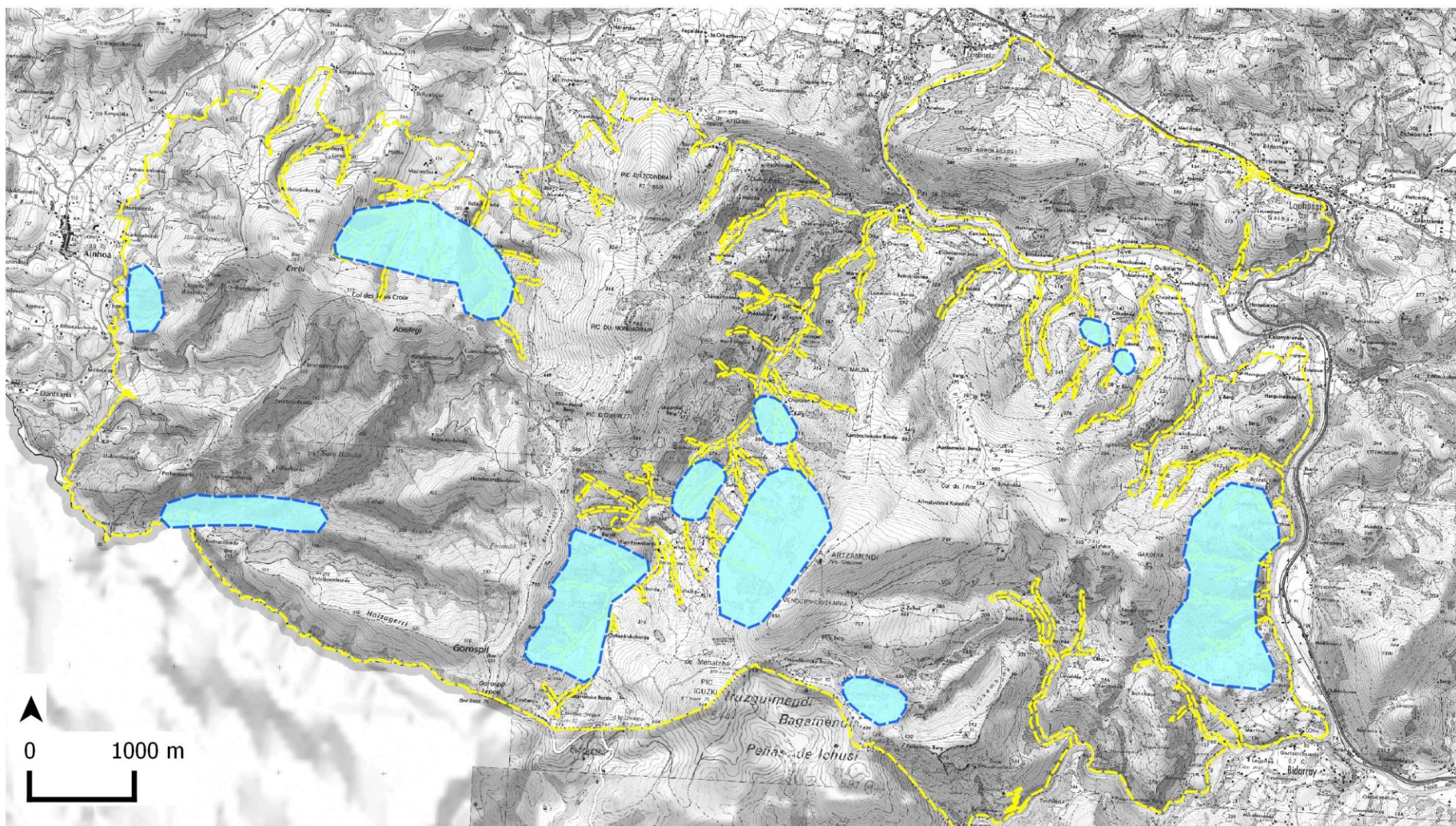
Code action	Outils	Intitulé de l'outil	Codes	Budget prévisionnel
2.1	CN2000	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	F22712	
	CN2000	Investissements visant à informer les usagers de la forêt	F22714	

CALENDRIER PREVISIONNEL

Année	n	n+1	n+2	n+3	n+4
Action 2.1					

Localisation des mesures

Fiche-action FS-2



Site Natura 2000

Zones prioritaires pour l'action

Habitat potentiel du Scarabée Pique-Prune ou de la Rosalie des Alpes

OBJECTIF OPERATIONNEL : Assurer la conservation pérenne des habitats forestiers d'intérêt communautaire et des insectes saproxyliques d'intérêt communautaire

ACTIONS :

- Mise en défens de zones de régénération
- Favorisation de la régénération naturelle, ou artificielle par plantation si nécessaire

HABITATS D'ESPECES CIBLES

Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion) (9120)
Chênaies pionnières acidiphiles du Bassin aquitain et du Piémont pyrénéen (9230-4)
Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion (9180*)
Forêts françaises de *Quercus pyrenaica* (9230-4)
Chênaies-frênaies (CB : 41.2)
Chênaies acidiphiles ibéro-atlantiques (CB : 41.56)

ESPECES D'INTERET

COMMUNAUTAIRE CIBLEES

Rosalie des Alpes (1087)
Scarabée Pique-Prune (1084)
Grand capricorne (1088)
Lucane cerf-volant (1083)

CONTEXTE :

Certains habitats forestiers (les hêtraies acidophiles principalement) sont vieillissants : la pression pastorale (consommation des fruits et des plantules), associée à un abandon des pratiques sylvopastorales, a participé à ce phénomène. Les peuplements forestiers sont ainsi constitués majoritairement de vieux arbres, dont la durée de survie peut se limiter à environ 50 ans. Le maintien des habitats forestiers et des insectes saproxyliques d'intérêt communautaire doit donc passer par des mesures permettant la régénération naturelle, et artificielle quand celle-ci n'assure plus le renouvellement du peuplement.

DETAIL DE L'ACTION :

3.1 - Mise en défens de zones de régénération. *Mise en place d'un dispositif de protection (clôtures) autour de zones de régénération, pour empêcher la consommation des jeunes plants par le bétail ou la faune sauvage.*

3.2 - Favorisation de la régénération naturelle, ou artificielle par plantation si nécessaire. *Réalisation d'une plantation dans le cas où la régénération naturelle n'est pas effective.*

LOCALISATION DES ACTIONS :

Tous les habitats forestiers d'intérêt communautaire, ainsi que les habitats d'insectes saproxyliques d'intérêt communautaire.

RECOMMANDATIONS DE GESTION :

3.1 - Mise en défens de zones identifiées pour mener une opération de régénération dirigée.

3.2 - Mise en défens de zones en cours de régénération

- Le dégagement de taches de semis peut venir compléter l'action.
- Plantation d'essences autochtones et adaptées aux conditions stationnelles

Réalisation

Maîtrise d'ouvrage potentielle : Exploitants forestiers, propriétaires privés, communes

Accompagnement technique : Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs, structures naturalistes, structures de gestion forestière, DDTM, DREAL Aquitaine, autres structures

Remarque pour la mise en œuvre de l'action : Les Contrats Natura 2000 non agricole non forestier sont à évaluer sur devis et en prenant en compte les barèmes.

SUIVI ET EVALUATION DE L'ACTION :

Indicateurs d'évaluation :

- Evaluation de la mise en œuvre de l'action

- Nombre de contrats signés
- Surface engagée
- Diagnostics des contrats Natura 2000

- Indicateurs d'évaluation de l'efficacité de l'action

La fiche action EG-1 détaille les protocoles de suivi qui seront à mettre en place pour évaluer les effets des mesures de gestion, sur la préservation/la restauration des habitats d'intérêt communautaire et/ou des habitats d'espèces.

ESTIMATIF BUDGETAIRE

Code action	Outils	Intitulé de l'outil	Codes	Budget prévisionnel
3.1	CN2000	Mise en défens de types d'habitats d'intérêt communautaire	F22710	
	CN2000	Investissements visant à informer les usagers de la forêt	F22714	
3.2	CN2000	Mise en œuvre de régénérations dirigées	F22703	
	CN2000	Investissements visant à informer les usagers de la forêt	F22714	
	CN2000	Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive	F22715	

CALENDRIER PREVISIONNEL

Année	n	n+1	n+2	n+3	n+4
Action 3.1					
Action 3.2					

OBJECTIF OPERATIONNEL : Assurer la conservation pérenne des habitats forestiers d'intérêt communautaire et des insectes saproxyliques d'intérêt communautaire

ACTIONS : - Pratique de la taille en têtard pour assurer un habitat relais

HABITATS D'ESPECES CIBLEES

Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion) (9120)
Chênaies pionnières acidiphiles du Bassin aquitain et du Piémont pyrénéen (9230-4)
Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion (9180*)
Forêts françaises de *Quercus pyrenaica* (9230-4)
Chênaies-frênaies (CB : 41.2)
Chênaies acidiphiles ibéro-atlantiques (CB : 41.56)

ESPECES D'INTERET

COMMUNAUTAIRE CIBLEES

Rosalie des Alpes (1087)
Scarabée Pique-Prune (1084)
Grand capricorne (1088)
Lucane cerf-volant (1083)

CONTEXTE :

Les arbres têtards sont issus d'un mode d'exploitation spécifique : l'étêtage permettait la production de bois de chauffage ou de charbon, les produits (glands) complétaient l'alimentation automnale des troupeaux, et ce jusqu'au début du 20ème siècle.

L'habitat préférentiel des insectes saproxyliques sur le site est constitué par de vieux têtards sénescents et à cavités, qui sont amenés à disparaître d'ici environ 50 ans. Le maintien des habitats d'espèces passe par la mise en forme des arbres relais, qui assureront la présence d'habitats favorables pour remplacer ces vieux arbres.

DETAIL DE L'ACTION :

4.1 - Pratique de la taille en têtard pour assurer un habitat relais.

LOCALISATION DES ACTIONS :

La carte jointe à cette fiche localise les zones favorables aux espèces d'insectes saproxyliques.

RECOMMANDATIONS DE GESTION :

- 4.1
- Taille de formation sur les 5 ans du contrat
 - Arbres à partir de 15-20 ans
 - Interventions entre le 15 septembre et le 15 mars

Réalisation

Maîtrise d'ouvrage potentielle : Exploitants forestiers, propriétaires privés, communes

Accompagnement technique : Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs, structures naturalistes, structures de gestion forestière, DDTM, DREAL Aquitaine, autres structures

Remarque pour la mise en œuvre de l'action : Les Contrats Natura 2000 non agricole non forestier sont à évaluer sur devis et en prenant en compte les barèmes.

SUIVI ET EVALUATION DE L'ACTION :

Indicateurs d'évaluation :

- Evaluation de la mise en œuvre de l'action

- Nombre de contrats signés
- Nombre d'arbres engagés
- Diagnostics des contrats Natura 2000

- Indicateurs d'évaluation de l'efficacité de l'action

La fiche action EG-1 détaille les protocoles de suivi qui seront à mettre en place pour évaluer les effets des mesures de gestion, sur la préservation/la restauration des habitats d'intérêt communautaire et/ou des habitats d'espèces.

ESTIMATIF BUDGETAIRE

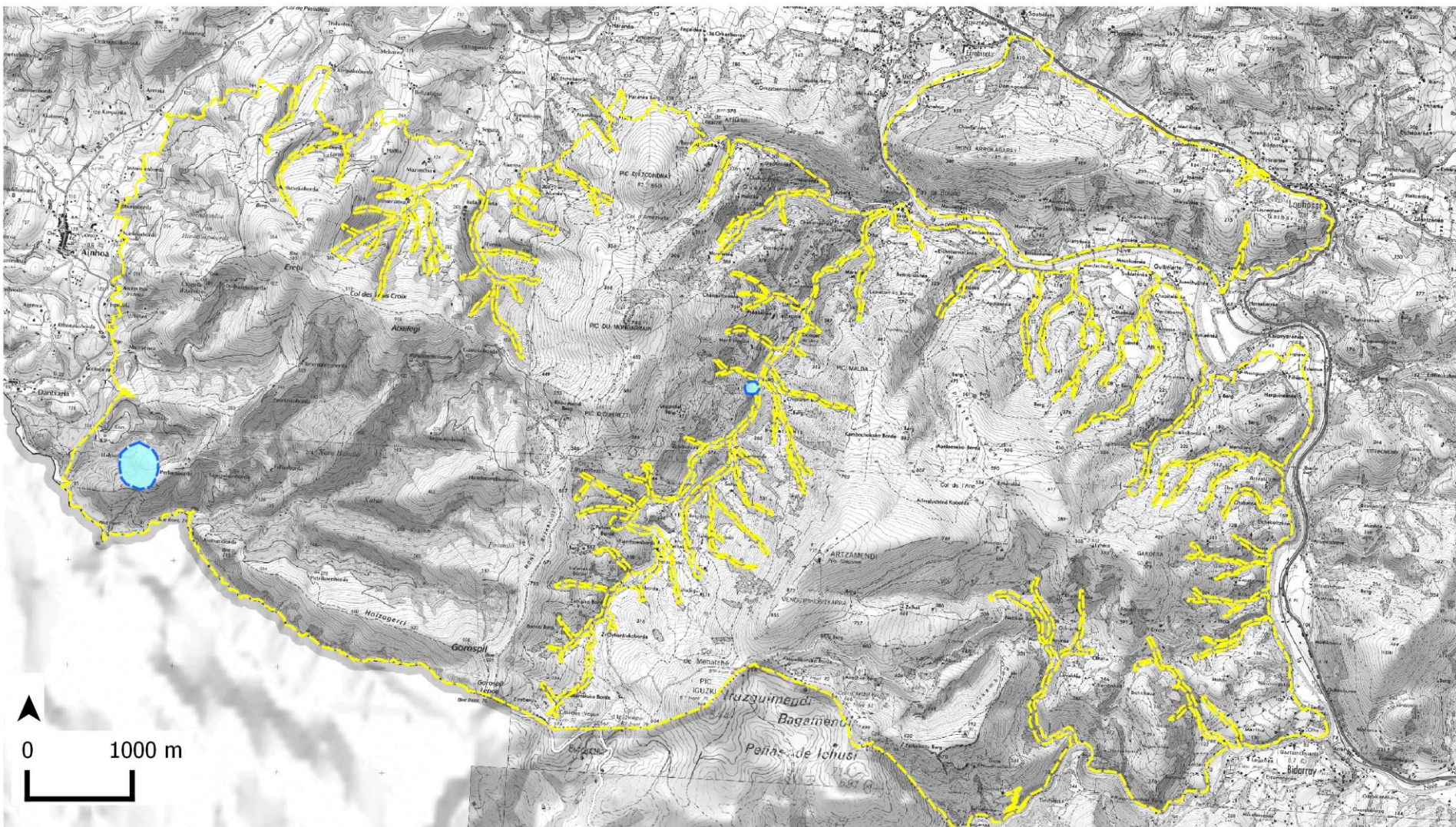
Code action	Outils	Intitulé de l'outil	Codes	Budget prévisionnel
4.1	CN2000	Travaux de marquage et d'abattage ou de taille sans enjeu de production	F22705	
	CN2000	Investissements visant à informer les usagers de la forêt	F22714	

CALENDRIER PREVISIONNEL

Année	n	n+1	n+2	n+3	n+4
Action 4.1					

Localisation des mesures

Fiche-action FS-4



Site Natura 2000

Zones prioritaires pour l'action

Présence du Scarabée Pique-Prune

OBJECTIF OPERATIONNEL : Conserver les cortèges d'espèces et la fonctionnalité des zones humides

- ACTIONS :**
- Mise en défens des zones humides les plus menacées
 - Mise en place de mesures expérimentales de gestion de zones humides

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES

Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) (6410)

Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix (4020*-1)

Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion (7150)

Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions atlantiques, des Littorelletea uniflorae (3110-1)

Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, acidiphiles, de niveau topographique moyen, planitiales à montagnardes, des Isoeto-Juncetea (3130)

CONTEXTE :

Plusieurs zones humides du site présentent des dégradations liées principalement à la présence des troupeaux de pottoks et betizus : piétinement provoquant un assèchement, surconsommation des espèces végétales de zones humides. Afin de préserver le cortège d'espèces de ces habitats, et de préserver leur fonctionnalité écologique (stockage et épuration de l'eau), il est nécessaire de mettre en défens ces zones humides dégradées pour une restauration de l'habitat. D'autre part, afin de restaurer certains types d'habitats de zones humides, des mesures de gestion expérimentales seront mises en place de manière très localisée.

DETAIL DE L'ACTION :

1.1 - Mise en défens des zones humides les plus menacées. *Mise en place de clôtures autour des zones humides fortement dégradées, afin de soustraire ces zones au piétinement des pottoks et betizus.*

1.2 - Mise en place de mesures expérimentales de gestion de zones humides.

LOCALISATION DES ACTIONS :

Toutes les zones humides.

La carte jointe à la fiche action présente les zones prioritaires pour la mise en place de l'action, par quartier agropastoral, en lien avec la gestion pastorale du site (fiches action PA-1 et PA-2).

RECOMMANDATIONS DE GESTION :

1.1 Mise en défens sélective

1.2 Mesures de restauration par étrépage localisé ou autre mesure de gestion qui sera préconisée par le diagnostic écologique préalable à la contractualisation.

Réalisation

Maîtrise d'ouvrage potentielle : Exploitants agricoles, propriétaires privés, communes, CEN Aquitaine

Accompagnement technique : Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs, structures naturalistes, structures de conseil agricole, DDTM, DREAL Aquitaine, autres structures

Remarque pour la mise en œuvre de l'action : Les Contrats Natura 2000 non agricole non forestier sont à évaluer sur devis et en prenant en compte les barèmes.

SUIVI ET EVALUATION DE L'ACTION :

Indicateurs d'évaluation :

- Evaluation de la mise en œuvre de l'action
 - Nombre de contrats signés
 - Nombre de zones humides engagées et surface concernée
 - Diagnostics des contrats Natura 2000

- Indicateurs d'évaluation de l'efficacité de l'action

La fiche action EG-1 détaille les protocoles de suivi qui seront à mettre en place pour évaluer les effets des mesures de gestion, sur la préservation/la restauration des habitats d'intérêt communautaire et/ou des habitats d'espèces.

ESTIMATIF BUDGETAIRE

Code action	Outils	Intitulé de l'outil	Codes	Budget prévisionnel
1.1	CN2000	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements d'accès	A32324P	
1.2	CN2000	Décapage et étrépage sur de petites placettes en milieux humides	A32307P	

CALENDRIER PREVISIONNEL

Année	n	n+1	n+2	n+3	n+4
Action 1.1					
Action 1.2					

OBJECTIF OPERATIONNEL : Conserver les cortèges d'espèces et la fonctionnalité des zones humides

ACTIONS : - Lutte contre l'envahissement des zones humides par les ligneux et les herbacées colonisatrices par débroussaillage et/ou fauche

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES

Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) (6410)

Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix (4020*-1)

Dépansions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion (7150)

Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions atlantiques, des Littorelletea uniflorae (3110-1)

Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, acidiphiles, de niveau topographique moyen, planitiales à montagnardes, des Isoeto-Juncetea (3130)

CONTEXTE :

Certaines zones humides du site sont colonisées par des espèces telles que les joncs, ou les fougères. Afin de permettre la restauration de l'habitat typique de zone humide, en parallèle à la restauration des conditions hydrologiques favorables dans les zones humides pour en limiter l'assèchement, des travaux de débroussaillage et/ou de fauche sont prévus sur ces zones.

DETAIL DE L'ACTION :

2.1 - Lutte contre l'envahissement des zones humides par les ligneux et les herbacées colonisatrices par débroussaillage et/ou fauche.

LOCALISATION DES ACTIONS :

Toutes les zones humides.

La carte jointe à la fiche action présente les zones prioritaires pour la mise en place de l'action, par quartier agropastoral, en lien avec la gestion pastorale du site (fiches action PA-1 et PA-2).

RECOMMANDATIONS DE GESTION :

- 2.1
- Fauche et/ou débroussaillage des ligneux avec exportation des rémanents
 - Travaux à réaliser entre le 15 septembre et le 15 mars, pour éviter le dérangement de la faune (nidification)
 - Le plus grand soin devra être apporté, pour limiter le piétinement de ces zones lors des travaux, qui pourrait altérer les communautés végétales de ces zones humides.
 - Fauche précoce des fougères effectuée manuellement (1er juin - 15 juillet)

Réalisation

Maîtrise d'ouvrage potentielle : Exploitants agricoles, propriétaires privés, communes, CEN Aquitaine

Accompagnement technique : Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs, structures naturalistes, structures de conseil agricole, DDTM, DREAL Aquitaine, autres structures

Remarque pour la mise en œuvre de l'action : Les MAEt indiquées ci-dessous sont des contrats agricoles qui seront à réactualiser avec la nouvelle PAC en 2014. Les Contrats Natura 2000 non agricole non forestier sont à évaluer sur devis et en prenant en compte les barèmes.

SUIVI ET EVALUATION DE L'ACTION :

Indicateurs d'évaluation :

- Evaluation de la mise en œuvre de l'action
 - Nombre de contrats signés
 - Nombre de zones humides engagées et surface concernée
 - Diagnostics des contrats Natura 2000 et des MAEt engagés

- Indicateurs d'évaluation de l'efficacité de l'action

La fiche action EG-1 détaille les protocoles de suivi qui seront à mettre en place pour évaluer les effets des mesures de gestion, sur la préservation/la restauration des habitats d'intérêt communautaire et/ou des habitats d'espèces.

ESTIMATIF BUDGETAIRE

Code action	Outils	Intitulé de l'outil	Codes	Budget prévisionnel
2.1	CN2000	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts	A32304R	
	CN2000	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage	A32301P	
	MAEt	Maintien des milieux ouverts par fauche précoce de la fougère	AQ_ARTZ_FF1/2/3/4	

CALENDRIER PREVISIONNEL

Année	n	n+1	n+2	n+3	n+4
Action 2.1					

OBJECTIF OPERATIONNEL : Préserver les gîtes à chauves-souris

- ACTIONS :**
- Conventonnement de préservation et/ou de gestion
 - Mise en tranquillité des gîtes sensibles
 - Marquage et maintien des arbres-gîtes
 - Amélioration de la capacité d'accueil du bâti

HABITATS D'ESPECES CIBLES

Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion) (9120)

Chênaies pionnières acidiphiles du Bassin aquitain et du Piémont pyrénéen (9230-4)

Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion (9180*)

Forêts françaises de *Quercus pyrenaica* (9230-4)

Chênaies-frênaies (CB : 41.2)

Chênaies acidiphiles ibéro-atlantiques (CB : 41.56)

Grottes non exploitées par le tourisme (8310)

Cas d'arbres d'alignement ou isolés dans les autres habitats (landes et fourrés, pelouses et prairies)

Cas du patrimoine bâti (borde, grange...)

ESPECES D'INTERET

COMMUNAUTAIRE CIBES

Barbastelle d'Europe (1308)

Murin à oreilles échancrées (1321)

Grand rhinolophe (1304)

Petit rhinolophe (1303)

Rhinolophe euryale (1305)

Murin de Bechstein (1323)

CONTEXTE :

Plusieurs gîtes de mise-bas de chauves-souris d'intérêt communautaire ont été recensés sur le site. Le maintien de ces gîtes est essentiel à la conservation de ces espèces. Dans le cas de colonies de mises-bas dans le bâti (bordes, habitations), le maintien du gîte passe prioritairement par la sensibilisation des propriétaires. Dans le cas de colonies en milieu souterrain (grotte, galerie de mine), lorsqu'il existe des risques de dérangement, il est nécessaire d'envisager l'aménagement du site.

DETAIL DE L'ACTION :

1.1 - Conventonnement de préservation et/ou de gestion. *Travail de concertation avec les propriétaires de sites abritant des colonies de chauves-souris*

1.2 - Mise en tranquillité des gîtes sensibles. *Protection de l'entrée de gîte pour éviter le dérangement (grille ou périmètre de protection autour de l'entrée de gîte)*

1.3 - Marquage et maintien des arbres-gîtes. : *arbres favorables à l'espèce, dans les zones forestières où l'espèce a été détectée.*

1.4 - Amélioration de la capacité d'accueil du bâti. *Travail de conseil auprès des communes et propriétaires privés, lors de la réhabilitation de bordes, pour l'aménagement de loges à chauves-souris, qui sont des dispositifs peu coûteux.*

LOCALISATION DES ACTIONS :

Ensemble du site.

La carte jointe à la fiche action illustre les zones prioritaires pour la mise en place de l'action ; ces zones correspondent à des gîtes identifiés (HC-1) ou à des zones identifiées comme habitat d'espèce pour une espèce de chauve-souris arboricole.

RECOMMANDATIONS DE GESTION :

1.1 Mise en place de conventions de préservation ou de gestion sur des sites abritant des colonies de chauves-souris

1.2 Diagnostic préalable sur l'utilisation du gîte par les chauves-souris (point(s) d'entrée, période, taille précise de la colonie...)

1.3 - Concerne des arbres présentant des cavités, fissures, ou branches mortes.

- Les arbres contractualisés ne devront pas faire l'objet d'une exploitation pendant une période de 30 ans.

- Mesure associée à la mise en place d'une information à destination des usagers de la forêt.

1.4 Une assistance technique peut être apportée lors d'un projet de réhabilitation d'un bâtiment : prendre contact avec l'animateur du site.

Réalisation

Maîtrise d'ouvrage potentielle : Exploitants agricoles, propriétaires privés, associations foncières pastorales, communes, CEN Aquitaine, Groupe Chiroptères Aquitaine

Accompagnement technique : Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs, DDTM, DREAL Aquitaine, structures naturalistes, Groupe Chiroptères Aquitaine, animateur du plan d'actions régional « Chiroptères »

Remarque pour la mise en œuvre de l'action : Les Contrats Natura 2000 non agricole non forestier sont à évaluer sur devis et en prenant en compte les barèmes.

SUIVI ET EVALUATION DE L'ACTION :

Indicateurs d'évaluation :

- Evaluation de la mise en œuvre de l'action

- Nombre de contrats signés
- Nombre de gîtes préservés
- Diagnostics des contrats Natura 2000

- Indicateurs d'évaluation de l'efficacité de l'action

La fiche action EG-1 détaille les protocoles de suivi qui seront à mettre en place pour évaluer les effets des mesures de gestion, sur la préservation/la restauration des habitats d'intérêt communautaire et/ou des habitats d'espèces.

ESTIMATIF BUDGETAIRE

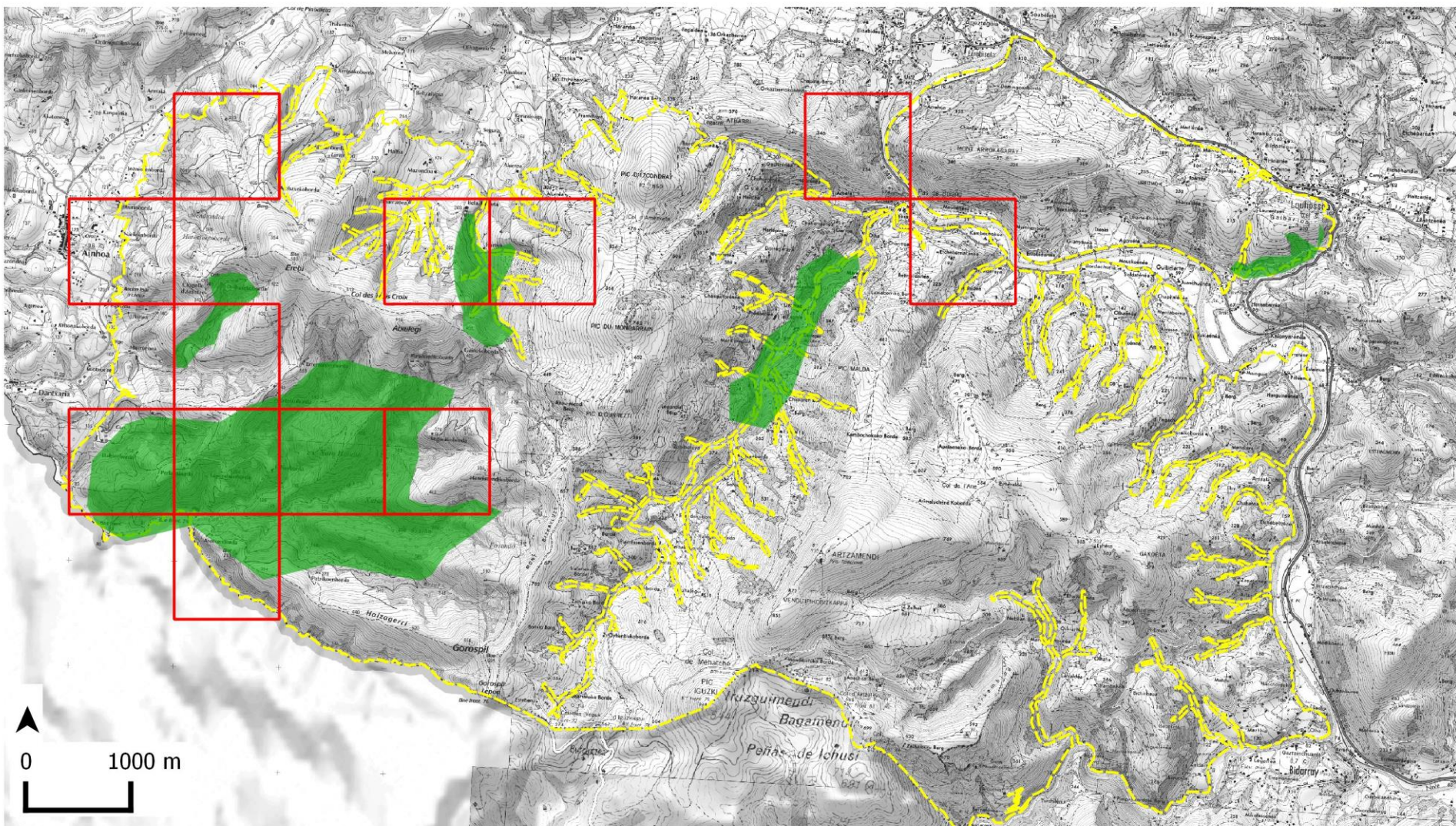
Code action	Outils	Intitulé de l'outil	Codes	Budget prévisionnel
1.1	Hors contrat	Convention de préservation et/ou de gestion sur le site		
1.2	CN2000	Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site	A32323P	
	CN2000	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements d'accès	A32324P	
	CN2000	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	A32326P	
1.3	CN2000	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	F22712	
	CN2000	Investissements visant à informer les usagers de la forêt	F22714	
1.4	Hors contrat	Conseil auprès des communes		
	CN2000	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	A32326P	

CALENDRIER PREVISIONNEL

Année	n	n+1	n+2	n+3	n+4
Action 1.1					
Action 1.2					
Action 1.3					
Action 1.4					

Localisation des mesures

Fiche-action HC-1



Site Natura 2000

Zones prioritaires

Gîtes dans le patrimoine bâti : action HC-1.1 ou HC-1.2

Zones de présence de chiroptères forestiers : action HC-1.3

OBJECTIF OPERATIONNEL : Préserver les territoires de chasse des chauves-souris

- ACTIONS :**
- Maintien ou création de clairières
 - Favorisation de l'hétérogénéité des classes d'âge dans les peuplements forestiers
 - Limitation ou absence de fertilisation des prairies
 - Mise en place/maintien de la fauche tardive sur les prairies d'intérêt communautaire
 - Conservation de bandes enherbées en lisière de parcelles

HABITATS D'ESPECES CIBLES

Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion) (9120)
Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion (9180*)
Pelouses maigres de fauche de basse altitude (6510)
Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, semi-sciaphiles à sciaphiles (6430-7)
Forêts françaises de *Quercus pyrenaica* (9230-4)
Chênaies-frênaies (CB : 41.2)
Chênaies acidiphiles ibéro-atlantiques (CB : 41.56)

ESPECES D'INTERET

COMMUNAUTAIRE CIBLEES

Barbastelle d'Europe (1308)
Murin à oreilles échancrées (1321)
Grand rhinolophe (1304)
Petit rhinolophe (1303)
Rhinolophe euryale (1305)
Murin de Bechstein (1323)

CONTEXTE :

La préservation des populations de chauves-souris du site passe par la conservation de leurs territoires de chasse, qui est constitué par une variété de milieux naturels riches en insectes, et dont le bon état écologique, est indispensable à ces chauves-souris. Une étude spécifique menée en 2012 par le CEN Aquitaine sur les territoires de chasse à proximité de gîtes de reproduction, révèle un assez bon état de conservation de ces territoires de chasse, qui doit néanmoins être préservé.

DETAIL DE L'ACTION :

- 2.1 - Maintien ou création de clairières. *La présence dans les forêts de zones plus ouvertes, avec une strate herbacée et arbustive basse, permet d'offrir une plus grande diversité de proies disponibles pour les chauves-souris.*
- 2.2 - Favorisation de l'hétérogénéité des classes d'âge dans les peuplements forestiers. *Accompagner la régénération et les jeunes stades du peuplement*
- 2.3 - Limitation ou absence de fertilisation des prairies. *Mesure visant à augmenter la disponibilité en insectes dans ces habitats, et donc favoriser l'alimentation des chauves-souris*
- 2.4 - Mise en place/maintien de la fauche tardive sur les prairies d'intérêt communautaire. *Le retard de fauche permet à l'ensemble de la flore et de la faune présentes dans ces milieux d'accomplir leur cycle de reproduction.*
- 2.5 - Conservation de bandes enherbées en lisière de parcelles. *Contribue à augmenter la disponibilité en proies pour les chauves-souris*

LOCALISATION DES ACTIONS :

Territoires de chasse de chauves-souris du site : massifs forestiers, prairies.

La carte jointe à la fiche action présente les zones prioritaires pour la mise en place de l'action.

HC-2.2 : les zones prioritaires correspondent à l'habitat d'espèce de chauves-souris arboricoles.

HC -2.3 : les zones prioritaires correspondent aux prairies situées dans un rayon de 1km autour de gîtes de chauves-souris.

RECOMMANDATIONS DE GESTION :

- 2.1 - Ouverture par abattage manuel des arbres, et broyage de la végétation arbustive
- 2.2 - Dégagement de taches de semis acquis
- Protection individuelle des plants
- 2.3 - Limitation de fertilisation : maximum de 60 UN/ha/an de fertilisation azotée minérale (90 de fertilisation azotée au total), hors déjection des bêtes au pâturage
- Chargement instantané limité à 1 UGB/ha/an pour les prairies pâturées
- 2.4 Retard de fauche et de pâturage d'une durée de 40 jours par rapport aux dates habituelles : pratique de la fauche à partir du 15 mai (en année sèche) ou du 1er juin (en année humide)
- 2.5 Développement d'une bande enherbée de 3m de large en bordure de parcelle, en dehors des parcelles situées en bordure de cours d'eau (pour lesquelles la conditionnalité de la PAC impose déjà une bande enherbée de 5m de large)

Réalisation

Maîtrise d'ouvrage potentielle : Exploitants agricoles, propriétaires privés, associations foncières pastorales, communes, CEN Aquitaine, Groupe Chiroptères Aquitaine

Accompagnement technique : Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs, DDTM, DREAL Aquitaine, structures naturalistes, Groupe Chiroptères Aquitaine, animateur du plan d'actions régional « Chiroptères »

Remarque pour la mise en œuvre de l'action : Les MAEt indiquées ci-dessous sont des contrats agricoles qui seront à réactualiser avec la nouvelle PAC en 2014. Les Contrats Natura 2000 non agricole non forestier sont à évaluer sur devis et en prenant en compte les barèmes.

SUIVI ET EVALUATION DE L'ACTION :

Indicateurs d'évaluation :

- Evaluation de la mise en œuvre de l'action
 - Nombre de contrats signés
 - Surface engagée
 - Diagnostics des contrats Natura 2000 et des MAEt engagés

- Indicateurs d'évaluation de l'efficacité de l'action

La fiche action EG-1 détaille les protocoles de suivi qui seront à mettre en place pour évaluer les effets des mesures de gestion, sur la préservation/la restauration des habitats d'intérêt communautaire et/ou des habitats d'espèces.

ESTIMATIF BUDGETAIRE

Code action	Outils	Intitulé de l'outil	Codes	Budget prévisionnel
2.1	CN2000	Création ou rétablissement de clairières ou de landes	F22701	
	CN2000	Investissements visant à informer les usagers de la forêt	F22714	
2.2	CN2000	Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive	F22715	
2.3	MAEt	Amélioration de la gestion de la fertilisation des prairies	AQ_ARTZ_GP4	
	MAEt	Absence de fertilisation des prairies	AQ_ARTZ_FP4	
2.4	MAEt	Retard de fauche sur prairies d'intérêt communautaire	AQ_ARTZ_RP4	
2.5	Hors contrat	Conserver des bandes enherbées en lisière de parcelles		

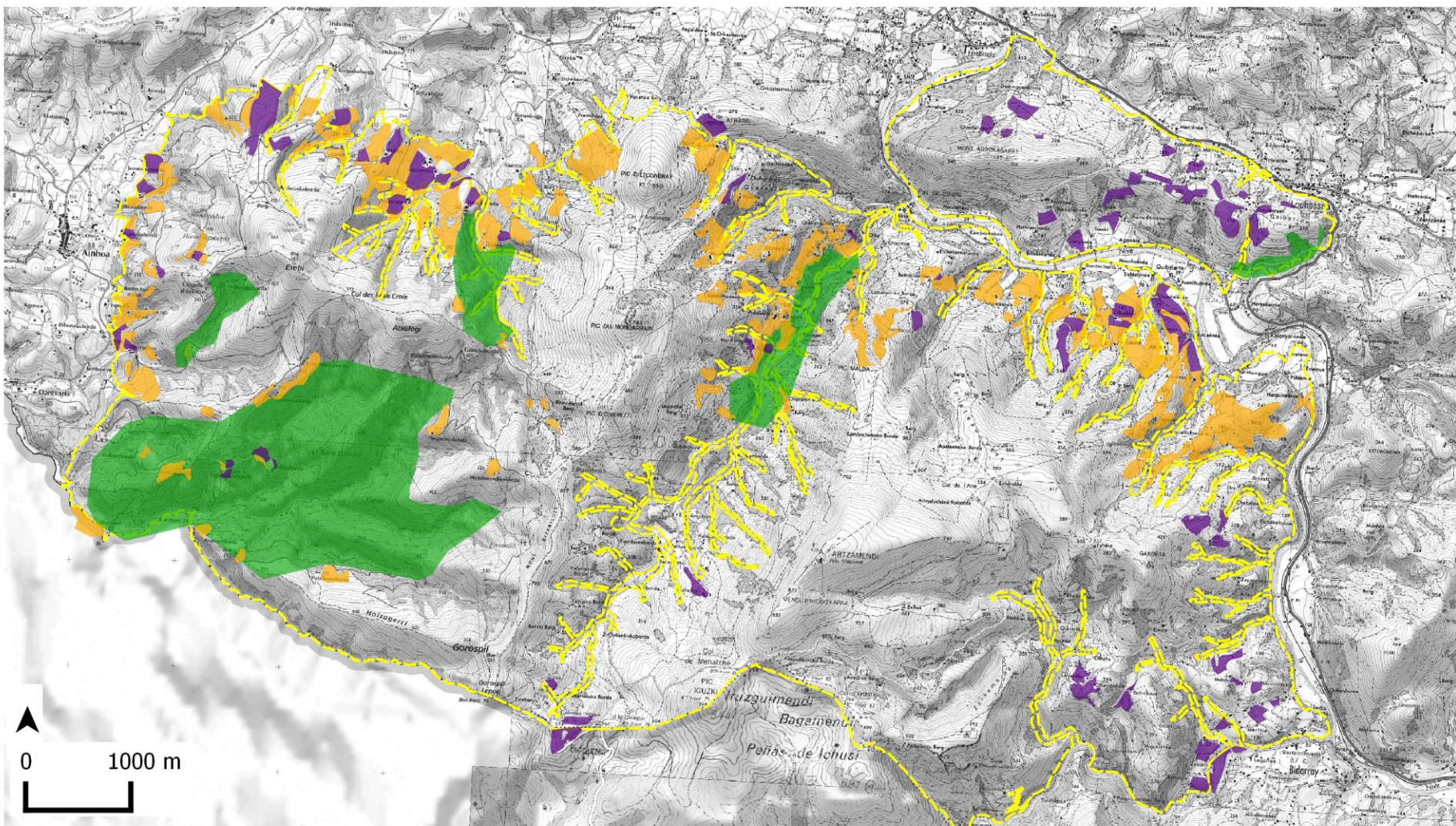
CALENDRIER PREVISIONNEL

Année	n	n+1	n+2	n+3	n+4
Action 2.1					
Action 2.2					
Action 2.3					
Action 2.4					
Action 2.5					



Localisation des mesures

Fiche-action HC-2



Site Natura 2000

Zones prioritaires

HC-2.2

HC-2.3

HC-2.4

OBJECTIF OPERATIONNEL : Préserver les territoires de chasse des chauves-souris

ACTIONS :

- Maintien et entretien des ripisylves
- Restauration et entretien des haies et des alignements d'arbres
- Réalisation d'une typologie des haies et d'un recueil des pratiques de gestion

HABITATS D'ESPECES CIBLES

Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion) (9120)
Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion (9180*)
Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, semi-sciaphiles à sciaphiles (6430-7)
Forêts françaises de *Quercus pyrenaica* (9230-4)
Chênaies-frênaies (CB : 41.2)
Chênaies acidiphiles ibéro-atlantiques (CB : 41.56)

Cas d'arbres d'alignement ou isolés dans les autres habitats (landes et fourrés, pelouses et prairies)

ESPECES D'INTERET

COMMUNAUTAIRE CIBLEES

Barbastelle d'Europe (1308)
Murin à oreilles échancrées (1321)
Grand rhinolophe (1304)
Petit rhinolophe (1303)
Rhinolophe euryale (1305)
Murin de Bechstein (1323)

CONTEXTE :

Les ripisylves, haies, et alignements d'arbres représentent des zones de chasse potentielles mais surtout, ils constituent le lien entre le gîte diurne et les territoires de chasse. A ce titre, leur maintien et leur entretien participent à la préservation des populations de chauves-souris du site.

DETAIL DE L'ACTION :

- 3.1 - Maintien et entretien des ripisylves.
- 3.2 - Restauration et entretien des haies et des alignements d'arbres. *Restauration ou maintien de corridors boisés, qui constituent des zones de chasse et de déplacement pour plusieurs espèces.*
- 3.3 - Réalisation d'une typologie des haies et d'un recueil des pratiques de gestion. *Mesure visant à cibler les zones où l'action de maintien des haies est prioritaire, et à adapter au mieux les mesures de gestion au contexte local.*

LOCALISATION DES ACTIONS :

Ensemble du site

Les zones prioritaires sont inscrites dans un cercle de 1km autour des gîtes principaux, ce qui correspond à la distance que parcourent la plupart des individus pour rejoindre leurs terrains de chasse.

RECOMMANDATIONS DE GESTION :

- 3.1 Cette action est également menée sur le site Natura 2000 de la Nive : prendre contact avec l'animateur. Plusieurs mesures de gestion sont disponibles (MAEt, contrats Natura 2000).
- 3.2 Opération de réhabilitation et/ou d'entretien (taille, élagage, étêtage, débroussaillage...) à réaliser en période hivernale

Réalisation

Maîtrise d'ouvrage potentielle : Exploitants agricoles, propriétaires privés, associations foncières pastorales, communes, CEN Aquitaine, Groupe Chiroptères Aquitaine

Accompagnement technique : Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs, DDTM, DREAL Aquitaine, structures naturalistes, Groupe Chiroptères Aquitaine, animateur du plan d'actions régional « Chiroptères »

Remarque pour la mise en œuvre de l'action : Les MAEt indiquées ci-dessous sont des contrats agricoles qui seront à réactualiser avec la nouvelle PAC en 2014. La MAEt "Restauration et entretien de haies" n'a pas été retenue pour la campagne 2013. Cependant, cette mesure pourra être mobilisée (programme nouvelle PAC). Les Contrats Natura 2000 non agricole non forestier sont à évaluer sur devis et en prenant en compte les barèmes.

SUIVI ET EVALUATION DE L'ACTION :

Indicateurs d'évaluation :

- Evaluation de la mise en œuvre de l'action
 - Nombre de contrats signés
 - Linéaire engagé
 - Diagnostics des contrats Natura 2000 et des MAEt engagés

- Indicateurs d'évaluation de l'efficacité de l'action

La fiche action EG-1 détaille les protocoles de suivi qui seront à mettre en place pour évaluer les effets des mesures de gestion, sur la préservation/la restauration des habitats d'intérêt communautaire et/ou des habitats d'espèces.

ESTIMATIF BUDGETAIRE

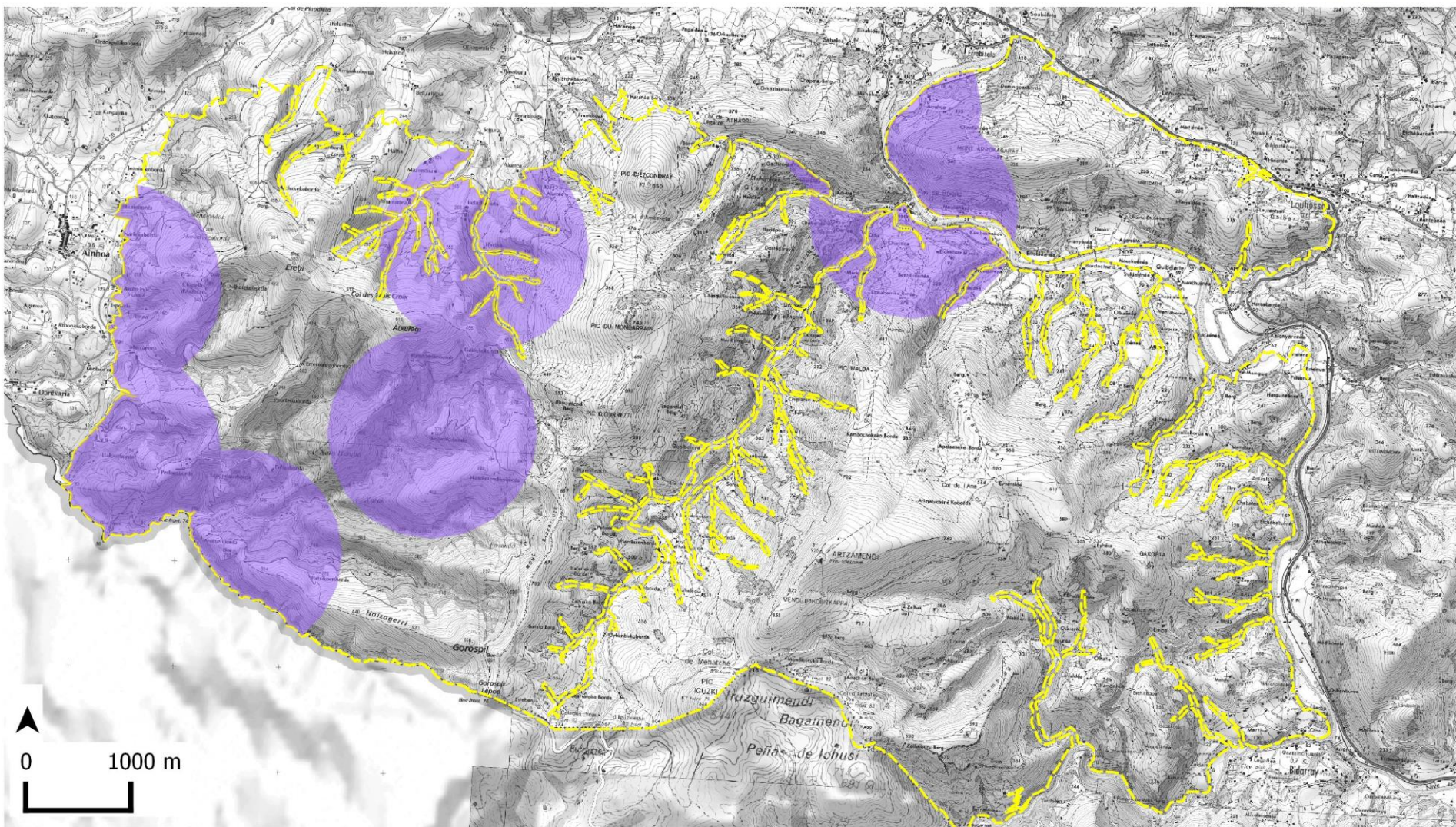
Code action	Outils	Intitulé de l'outil	Codes	Budget prévisionnel
3.1	CN2000	Restauration de ripisylves, de la végétation des berges, et enlèvement raisonné des embâcles	A32311P	
	CN2000	Entretien de ripisylves, de la végétation des berges, et enlèvement raisonné des embâcles	A32311R	
	CN2000	Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges, et enlèvement raisonné des embâcles	F22706	
3.2	CN2000	Réhabilitation ou plantation d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou bosquets	A32306P	
	CN2000	Chantier d'entretien de haies, d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets	A32306R	
	MAEt	Entretien de haie		
3.3	Hors contrat	Réalisation d'une typologie des haies		

CALENDRIER PREVISIONNEL

Année	n	n+1	n+2	n+3	n+4
Action 3.1					
Action 3.2					
Action 3.3					

Localisation des mesures

Fiche-action HC-3



Site Natura 2000

Zones prioritaires

HC-3.1 ou HC-3.2

OBJECTIF OPERATIONNEL : Mieux évaluer et suivre l'état de conservation des espèces sub-endémiques d'intérêt communautaire

ACTIONS :

- Mise en place d'une veille scientifique sur les stations présentes sur le site
- Analyse de l'état des stations et des mesures adaptées à la conservation des espèces subendémiques, à l'échelle du Pays Basque

HABITATS D'ESPECES CIBLES

Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion (9180*)

Grottes non exploitées par le tourisme (8310)

Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion) (9120)

Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix (4020*-1)

Chênaies-frênaies (CB : 41.2)

Chênaies acidiphiles ibéro-atlantiques (CB : 41.56)

ESPECES D'INTERET

COMMUNAUTAIRE CIBLEES

Soldanelle velue (1625)

Trichomane remarquable (1421)

Escargot de Quimper (1007)

CONTEXTE :

La répartition de ces espèces au niveau du site et à l'échelle du Pays Basque en général, est assez bien appréhendée (avec plus de précisions pour la Soldanelle velue et le Trichomane remarquable que pour l'Escargot de Quimper). En revanche, on ne dispose pas d'outil d'évaluation de l'état de conservation de ces populations, ce qui nécessite un suivi particulier de ces stations d'espèces, pour permettre une stratégie de conservation cohérente à l'échelle du Pays Basque. En effet, le site Natura 2000 "Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi" représente un site majeur pour la préservation de ces espèces, du fait de leur très petite répartition à l'échelle des territoires français et européen.

DETAIL DE L'ACTION :

1.1 - Mise en place d'une veille scientifique sur les stations présentes sur le site. *Suivi des stations d'espèces en terme d'effectif des populations, mais également de caractérisation des conditions stationnelles*

1.2 - Analyse de l'état des stations et des mesures adaptées à la conservation des espèces subendémiques, à l'échelle du Pays Basque.

LOCALISATION DES ACTIONS :

Habitats des trois espèces d'intérêt communautaire subendémiques du Pays Basque : ravins ombragés, humides et dans des vallées encaissées.

RECOMMANDATIONS DE GESTION :

1.1 - Suivi des effectifs des populations sur les stations d'espèces

- Caractérisation des conditions stationnelles (contexte hydrologique, type de couvert forestier, ombrage...)

1.2 Travail de synthèse des données et de coordination des actions avec les animateurs des sites Natura 2000 du Pays Basque

Réalisation

Maîtrise d'ouvrage potentielle : Structure animatrice du DOCOB, CEN Aquitaine, Conservatoires Botaniques, experts, collectivités

Accompagnement technique : Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs, DDTM, DREAL Aquitaine, experts

SUIVI ET EVALUATION DE L'ACTION :

Indicateurs d'évaluation :

- Evaluation de la mise en œuvre de l'action
 - Elaboration des protocoles de suivi
 - Nombre de protocoles mis en œuvre
 - Nombre de stations suivies
 - Diffusion des données du suivi

ESTIMATIF BUDGETAIRE

Code action	Outils	Intitulé de l'outil	Codes	Budget prévisionnel
1.1	Hors contrat	Suivi des stations d'espèces du site		
1.2	Hors contrat	Référentiel sur la conservation des espèces		

CALENDRIER PREVISIONNEL

Année	n	n+1	n+2	n+3	n+4
Action 1.1					
Action 1.2					

OBJECTIF OPERATIONNEL : Assurer la protection des stations des espèces végétales et animales sub-endémiques d'intérêt communautaire

ACTIONS : - Réalisation d'une étude de préfiguration d'un dispositif de protection réglementaire sur les ravins du site

HABITATS D'ESPECES CIBLES

Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion (9180*)

Grottes non exploitées par le tourisme (8310)

Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion) (9120)

Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix (4020*-1)

Chênaies-frênaies (CB : 41.2)

Chênaies acidiphiles ibéro-atlantiques (CB : 41.56)

ESPECES D'INTERET

COMMUNAUTAIRE CIBLEES

Soldanelle velue (1625)

Trichomane remarquable (1421)

Escargot de Quimper (1007)

CONTEXTE :

La vulnérabilité des stations de ces espèces impose une prise en compte des menaces portant sur leur habitat, qui est aussi le lieu d'activités humaines variées pouvant avoir un impact négatif. Ainsi, la mise en place d'un dispositif réglementaire sur les ravins vulnérables (Laxia, Baztan), permettrait une meilleure préservation des espèces.

DETAIL DE L'ACTION :

2.1 - Réalisation d'une étude de préfiguration d'un dispositif de protection réglementaire sur les ravins du site.

LOCALISATION DES ACTIONS :

Habitats des trois espèces subendémiques du Pays Basque

RECOMMANDATIONS DE GESTION :

- 2.1 - Définition du dispositif le plus adapté au contexte écologique et humain
- Proposition aux acteurs locaux

Réalisation

Maîtrise d'ouvrage potentielle : Structure animatrice du DOCOB, collectivités, DDTM, DREAL, CEN Aquitaine, propriétaires.

Accompagnement technique : Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs, DDTM, DREAL Aquitaine

SUIVI ET EVALUATION DE L'ACTION :

Indicateurs d'évaluation :

- Evaluation de la mise en œuvre de l'action
- Restitution de l'étude de préfiguration

ESTIMATIF BUDGETAIRE

Code action	Outils	Intitulé de l'outil	Codes	Budget prévisionnel
2.1	Hors contrat	Evaluation de la faisabilité d'un périmètre de protection réglementaire		

CALENDRIER PREVISIONNEL

Année	n	n+1	n+2	n+3	n+4
Action 2.1					

**ACTION
EV - 3**

MISE EN PLACE D'UNE SURVEILLANCE DES STATIONS D'ESPECES SUBENDEMIQUES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

**PRIORITE
3**

OBJECTIF OPERATIONNEL : Assurer la protection des stations des espèces végétales et animales sub-endémiques d'intérêt communautaire

ACTIONS : - Mise en place d'une surveillance des ravins par des agents assermentés

HABITATS D'ESPECES CIBLES

Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion (9180*)
Grottes non exploitées par le tourisme (8310)
Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion) (9120)
Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix (4020*-1)
Chênaies-frênaies (CB : 41.2)
Chênaies acidiphiles ibéro-atlantiques (CB : 41.56)

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLEES

Soldanelle velue (1625)
Trichomane remarquable (1421)
Escargot de Quimper (1007)

CONTEXTE :

Les habitats des espèces concernées sont particulièrement vulnérables, et peuvent être soumis à des dégradations par des activités humaines. Dans ce cadre, des agents assermentés peuvent orienter leur mission sur ces secteurs particulièrement sensibles, afin de prévenir les atteintes notamment par la sensibilisation des personnes fréquentant le site.

DETAIL DE L'ACTION :

3.1 - Mise en place d'une surveillance des ravins par des agents assermentés. *Surveillance des ravins par des agents ayant pouvoir de police (ONEMA, ONF, ONCFS), pour veiller au respect des stations d'espèces et de leur habitat.*

LOCALISATION DES ACTIONS :

Ensemble du site

RECOMMANDATIONS DE GESTION :

3.1 - Echanges réguliers entre l'animateur du site et l'agent, pour rendre compte des actions menées
- Effectuer un bilan annuel entre l'agent et l'animateur, et les orientations à envisager

Réalisation

Maîtrise d'ouvrage potentielle : Collectivités, ONF, ONCFS, ONEMA

Accompagnement technique : Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs, DDTM, DREAL Aquitaine, Conservatoires botaniques

SUIVI ET EVALUATION DE L'ACTION :

Indicateurs d'évaluation :

- Evaluation de la mise en œuvre de l'action
- Compte-rendu du bilan annuel effectué avec les organismes assermentés

ESTIMATIF BUDGETAIRE

Code action	Outils	Intitulé de l'outil	Codes	Budget prévisionnel
3.1	Hors contrat	Coordination avec les organismes assermentés		

CALENDRIER PREVISIONNEL

Année	n	n+1	n+2	n+3	n+4
Action 3.1					

**ACTION
CS - 1**

REALISATION D'UN COMPLEMENT D'INVENTAIRE DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

**PRIORITE
2**

OBJECTIF OPERATIONNEL : Améliorer la connaissance sur les espèces d'intérêt communautaire

ACTIONS : - Réalisation de prospections pour la recherche des gîtes d'hibernation de chauves-souris

HABITATS D'ESPECES CIBLES

Grottes non exploitées par le tourisme (8310)

ESPECES D'INTERET

COMMUNAUTAIRE CIBLEES

Barbastelle d'Europe (1308)
Murin à oreilles échancrées (1321)
Grand rhinolophe (1304)
Petit rhinolophe (1303)
Rhinolophe euryale (1305)
Murin de Bechstein (1323)

CONTEXTE :

L'enjeu majeur du site pour les gîtes à chauves-souris concerne les colonies de reproduction, qui ont fait l'objet de prospections estivales. Néanmoins, la préservation des chauves-souris passe également par la connaissance (puis la préservation) des gîtes d'hibernation des espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire.

DETAIL DE L'ACTION :

1.1 - Réalisation de prospections pour la recherche des gîtes d'hibernation de chauves-souris.

- Compléter les inventaires des milieux souterrains (*recueil de données bibliographiques sur les mines et cavités naturelles, échanges avec les acteurs du site*)

- *Prospections dans ces milieux favorables*

LOCALISATION DES ACTIONS :

Ensemble du site

RECOMMANDATIONS DE GESTION :

1.1 Les chauves-souris étant particulièrement vulnérables en période d'hibernation, ces prospections doivent faire l'objet de précautions particulières (prendre contact avec le Groupe Chiroptères Aquitaine)

Réalisation

Maîtrise d'ouvrage potentielle : structures naturalistes

Accompagnement technique : Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs, DDTM, DREAL Aquitaine, Groupe Chiroptères Aquitaine

SUIVI ET EVALUATION DE L'ACTION :

Indicateurs d'évaluation :

- Evaluation de la mise en œuvre de l'action
 - Nombre de sites de prospections
 - Restitution des données des prospections

ESTIMATIF BUDGETAIRE

Code action	Outils	Intitulé de l'outil	Codes	Budget prévisionnel
1.1	Hors contrat	Prospections des colonies hivernales de chauves-souris		

CALENDRIER PREVISIONNEL

Année	n	n+1	n+2	n+3	n+4
Action 1.1					

OBJECTIF OPERATIONNEL : Améliorer la connaissance sur les habitats d'intérêt communautaire

ACTIONS : - Complément de description des habitats rocheux du site (relevés phytosociologiques, conditions stationnelles)

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES

Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (8220)

CONTEXTE :

La typicité floristique contribue à qualifier l'état de conservation d'un habitat, et son rattachement phytosociologique, et donc à déterminer si cet habitat peut être considéré comme un habitat d'intérêt communautaire. Sur le site "Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi", certains habitats rocheux nécessitent un travail complémentaire de caractérisation, pour déterminer la présence ou non d'habitat d'intérêt communautaire.

DETAIL DE L'ACTION :

2.1 - Complément de description des habitats rocheux du site (relevés phytosociologiques, conditions stationnelles).

LOCALISATION DES ACTIONS :

Zones repérées dans le diagnostic écologique comme pouvant relever de l'habitat d'intérêt communautaire : Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (8220)

RECOMMANDATIONS DE GESTION :

2.1 Assistance technique du Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées pour la caractérisation de ces habitats

Réalisation

Maîtrise d'ouvrage potentielle : Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs, structures naturalistes, Conservatoire Botanique Pyrénéen

Accompagnement technique : Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs, DDTM, DREAL Aquitaine, Conservatoire Botanique Pyrénéen

SUIVI ET EVALUATION DE L'ACTION :

Indicateurs d'évaluation :

- Evaluation de la mise en œuvre de l'action
 - Complément de description des habitats rocheux
 - Cartographie des habitats rocheux d'intérêt communautaire

ESTIMATIF BUDGETAIRE

Code action	Outils	Intitulé de l'outil	Codes	Budget prévisionnel
2.1	Hors contrat	Caractérisation des habitats rocheux d'intérêt communautaire		

CALENDRIER PREVISIONNEL

Année	n	n+1	n+2	n+3	n+4
Action 2.1					

OBJECTIF OPERATIONNEL : Evaluation de la gestion du site Natura 2000 sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire

ACTIONS :

- Définition et mise en place d'un suivi des résultats des opérations de gestion
- Coordination de la rédaction de guides de gestion conservatoire des principaux habitats à enjeux du site

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES

Tous

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLEES

Toutes

CONTEXTE :

Afin de caractériser précisément les résultats des opérations de gestion qui seront mises en place sur le site, il est indispensable d'élaborer et de mettre en place des protocoles de suivi adaptés au type d'habitat ou d'espèce visés par la gestion. Cette action s'inscrit dans le cadre de l'animation du site (voir fiche-action AN), mais tend à compléter les opérations de suivi prévues dans ce cadre, pour d'une part évaluer l'atteinte des objectifs fixés en terme de restauration, et d'autre part, être en mesure d'adapter les mesures de gestion au fur et à mesure du déroulement de l'animation.

DETAIL DE L'ACTION :

1.1 - Définition et mise en place d'un suivi des résultats des opérations de gestion.

- *Suivi annuel des surfaces contractualisées par des protocoles de suivi de la végétation : transects, quadrats, suivis photographiques etc...*

- *Suivi des populations d'espèces*

- *Parallèlement : bilan régulier des opérations de gestion (recueil cartographique, photos avant/après)*

- *Croisement des suivis écologiques avec les actions menées pour évaluer les résultats de gestion, et réorienter si besoin les mesures de gestion. Par exemple, le suivi de la flore d'une lande mis en rapport avec les paramètres de gestion pastorale (nombre de bêtes, durée du pâturage, actions de réouverture ou d'entretien mécaniques)*

1.2 - Coordination de la rédaction de guides de gestion conservatoire des principaux habitats à enjeux du site. *Plusieurs thématiques sont à aborder : arbres têtards, landes à bruyères, haies, zones humides*

LOCALISATION DES ACTIONS :

Tous les habitats naturels du site à fort enjeu de conservation

RECOMMANDATIONS DE GESTION :

1.1 Nécessité de protocoles de suivi adaptés aux milieux/espèces, et faciles à mettre en œuvre

Réalisation

Maîtrise d'ouvrage potentielle : Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs, structures naturalistes
Accompagnement technique : Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs, DDTM, DREAL Aquitaine, structures naturalistes, structures de conseil agricole, structures de gestion forestière

SUIVI ET EVALUATION DE L'ACTION :

Indicateurs d'évaluation :

- Evaluation de la mise en œuvre de l'action
 - Nombre de jours de suivi
 - Restitutions des données de suivi, ainsi que des protocoles employés
 - Rédaction de synthèse à partir de l'analyse des suivis
 - Rédaction des guides de gestion conservatoire

ESTIMATIF BUDGETAIRE

Code action	Outils	Intitulé de l'outil	Codes	Budget prévisionnel
1.1	Hors contrat	Suivi des actions de gestion		
1.2	Hors contrat	Coordination de la rédaction de guides de gestion		

CALENDRIER PREVISIONNEL

Année	n	n+1	n+2	n+3	n+4
Action 1.1					
Action 1.2					

OBJECTIF OPERATIONNEL : Evaluation de la gestion du site Natura 2000 sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire

ACTIONS :

- Veille sur les espèces végétales envahissantes
- Lutte contre les espèces envahissantes

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES

Tous

ESPECES D'INTERET
COMMUNAUTAIRE CIBLEES

Toutes

CONTEXTE :

Les espèces végétales envahissantes sont reconnues comme un facteur de dégradation qui prend de l'ampleur dans les milieux naturels en général. En effet, la concurrence avec les espèces végétales autochtones peut entraîner une altération des communautés végétales, et à ce titre, une régression de certains habitats naturels d'intérêt communautaire. Sur le site, certaines espèces végétales exotiques envahissantes ont été observées (Balsamine de l'Himalaya, Arbre à Papillons, Robinier faux-acacia), et nécessitent une veille, afin de prévenir leurs effets sur les habitats naturels du site.

DETAIL DE L'ACTION :

- 2.1 - Veille sur les espèces végétales envahissantes.
- 2.2 - Lutte contre les espèces envahissantes. *Dans le cas d'une atteinte à une espèce ou un habitat d'intérêt communautaire, réalisation d'un chantier d'élimination de cette (ces) espèces. La liste des espèces envahissantes observées sur le site est présentée en annexe XX.*

LOCALISATION DES ACTIONS :

Ensemble du site

RECOMMANDATIONS DE GESTION :

- 2.1 - Identification des zones d'espèces envahissantes
 - Suivi photographique d'une station représentative de chaque espèce pour évaluer sa progression
- 2.2 - Alerte et intervention en cas de nécessité

Réalisation

Maîtrise d'ouvrage potentielle : Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs, structures naturalistes

Accompagnement technique : Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs, DDTM, DREAL Aquitaine, structures naturalistes

SUIVI ET EVALUATION DE L'ACTION :

Indicateurs d'évaluation :

- Evaluation de la mise en œuvre de l'action
 - Diffusion des données sur les espèces envahissantes du site
 - Nombre de contrats Natura 2000 engagés

ESTIMATIF BUDGETAIRE

Code action	Outils	Intitulé de l'outil	Codes	Budget prévisionnel
2.1	Hors contrat	Veille sur les espèces envahissantes		
2.2	CN2000	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	A32320P et R F22711	

CALENDRIER PREVISIONNEL

Année	n	n+1	n+2	n+3	n+4
Action 2.1					
Action 2.2					

OBJECTIF OPERATIONNEL : Favoriser l'appropriation des enjeux écologiques

- ACTIONS :**
- Organisation de sorties découverte pour le grand public
 - Organisation de chantiers bénévoles de préservation des habitats d'intérêt communautaire
 - Réalisation de supports d'information sur les enjeux écologiques du site
 - Publication d'une lettre de liaison Natura 2000
 - Diffusion des informations relatives au site Natura 2000 sur le site internet du SIVU "Mondarrain-Artzamendi"

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES

Tous

ESPECES D'INTERET

COMMUNAUTAIRE CIBLEES

Toutes

CONTEXTE :

La communication est le cœur du programme Natura 2000. C'est l'information et la sensibilisation qui permettent de connaître et reconnaître les habitats et les espèces. C'est cette appropriation de l'outil Natura 2000 et des enjeux liés aux habitats et aux espèces qui va déterminer les actions avec les usagers du site. La connaissance de Natura 2000 passe par plusieurs actions de communication telles que la réalisation de sorties, de chantiers et de supports de communication. Tous les publics sont concernés par cette fiche action.

DETAIL DE L'ACTION :

- 1.1 - Organisation de sorties découverte pour le grand public. *Sorties de découvertes, animation sur le terrain*
- 1.2 - Organisation de chantiers bénévoles de préservation des habitats d'intérêt communautaire. *Entretien ou mise en défens d'une tourbière, fauche de fougères par exemple*
- 1.3 - Réalisation de supports d'information sur les enjeux écologiques du site. : *panneaux et dépliants sur les enjeux écologiques du site*
- 1.4 - Publication d'une lettre de liaison Natura 2000. *Bilan des actions, calendrier des sorties et chantiers bénévoles, présentation d'un habitat ou d'une espèce ciblée, actualités scientifiques*
- 1.5 - Diffusion des informations relatives au site Natura 2000 sur le site internet du SIVU "Mondarrain-Artzamendi". *Mise à jour régulière des nouveautés sur le site : groupes de travail, comités de pilotage, actions en cours.*

LOCALISATION DES ACTIONS :

Ensemble du site

RECOMMANDATIONS DE GESTION :

- 1.1
 - Adapter la teneur de l'intervention au public visé
 - Prendre en compte l'accessibilité de la zone étudiée
 - Identifier les besoins en sensibilisation afin d'organiser un calendrier des sorties
- 1.2
 - Veiller à l'intégration des règles de sécurité pour le bon déroulement des chantiers
 - Prendre en compte l'accessibilité du chantier aux bénévoles, mais également pour l'acheminement du matériel
- 1.3
 - Envisager une collaboration avec les écoles des communes du site pour la réalisation de ces supports
 - Intégrer la charte de la Montagne basque
- 1.4
 - publication de 2 lettres Natura 2000 par an
- 1.5
 - Coordination des informations entre le site Internet du SIVU "Mondarrain-Artzamendi" et le site Internet Natura 2000 Pays Basque

Réalisation

Maîtrise d'ouvrage potentielle : Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs

Accompagnement technique : Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs, DDTM, DREAL Aquitaine, structures naturalistes, structures de conseil agricole, structures de gestion forestière, Charte de la Montagne basque

SUIVI ET EVALUATION DE L'ACTION :

Indicateurs d'évaluation :

- Evaluation de la mise en œuvre de l'action
 - Edition des documents de communication et animation du site Internet
 - Enquête de satisfaction lors des sorties découvertes et des chantiers bénévoles

ESTIMATIF BUDGETAIRE

Code action	Outils	Intitulé de l'outil	Budget prévisionnel
1.1	Animation	Budget animation	
1.2	Animation	Budget animation	
1.3	Animation	Budget animation	
	Hors contrat	Conception graphique et édition de supports d'information	
1.4	Animation	Budget animation	1 000 €
1.5	Animation	Budget animation	

CALENDRIER PREVISIONNEL

Année	n	n+1	n+2	n+3	n+4
Action 1.1					
Action 1.2					
Action 1.3					
Action 1.4					
Action 1.5					

OBJECTIF OPERATIONNEL : Impliquer les différents publics dans la préservation du patrimoine naturel

ACTIONS :

- Intégration des enjeux Natura 2000 dans les outils et documents de planification (commissions d'écobuage, PLU, plans touristiques)
- Organisation de journées thématiques à destination des usagers du site (agriculteurs, acteurs du tourisme, forestiers, naturalistes, chasseurs..)

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES

Tous

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLEES

Toutes

CONTEXTE :

Le diagnostic écologique a permis d'identifier précisément les habitats et espèces d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection ou une prise en compte particulière dans les activités humaines. Leur prise en compte dans les outils et documents de planification (commissions locales d'écobuage, Plan Local d'Urbanisme, plans touristiques) a pour objectif de prévenir les atteintes à leur rencontre.

D'autre part, le comité de suivi de l'animation du site réunit des membres au moins une fois par an en salle ou sur le terrain dans l'objectif de suivre les actions et prévoir les orientations futures. Des groupes de travail thématiques viendront compléter ces réunions institutionnelles pour apporter des échanges plus techniques.

DETAIL DE L'ACTION :

2.1 - Intégration des enjeux Natura 2000 dans les outils et documents de planification (commissions d'écobuage, PLU, plans touristiques). *Apporter une assistance technique pour la prise en compte des enjeux écologiques dans le cadre des projets de territoire*

2.2 - Organisation de journées thématiques à destination des usagers du site (agriculteurs, acteurs du tourisme, forestiers, naturalistes, chasseurs..). *Organisation d'une journée d'échange thématique par an*

LOCALISATION DES ACTIONS :

Ensemble du site

RECOMMANDATIONS DE GESTION :

- 2.1
 - Transmission des données écologiques et appui technique pour leur interprétation
 - Formulation de préconisations de gestion en lien avec les enjeux écologiques
- 2.2
 - Prendre en compte les sollicitations locales et les thématiques à aborder avec les usagers du site
 - Intégrer les partenaires hors site (autres animateurs Natura 2000 etc)

Réalisation

Maîtrise d'ouvrage potentielle : Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs

Accompagnement technique : Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs, DDTM, DREAL Aquitaine, structures naturalistes, structures de conseil agricole

SUIVI ET EVALUATION DE L'ACTION :

Indicateurs d'évaluation :

- Evaluation de la mise en œuvre de l'action
 - Intégration des objectifs du DOCOB dans les projets de territoire
 - Comptes-rendus des journées thématiques
 - Nombre de journées thématiques, et nombre de participants à chacune d'elles

ESTIMATIF BUDGETAIRE

Code action	Outils	Intitulé de l'outil	Budget prévisionnel
2.1	Animation	Budget animation	
2.2	Animation	Budget animation	500€ / intervenant (si besoin d'un intervenant extérieur)

CALENDRIER PREVISIONNEL

Année	n	n+1	n+2	n+3	n+4
Action 2.1					
Action 2.2					

OBJECTIF OPERATIONNEL : Impliquer les différents publics dans la préservation du patrimoine naturel

ACTIONS : - Organisation de formations sur le thème des chauves-souris, à destination des professionnels de la restauration du bâti

HABITATS D'ESPECES CIBLES

Tous

ESPECES D'INTERET

COMMUNAUTAIRE CIBLEES

Barbastelle d'Europe (1308)
Murin à oreilles échancrées (1321)
Grand rhinolophe (1304)
Petit rhinolophe (1303)
Rhinolophe euryale (1305)
Murin de Bechstein (1323)

CONTEXTE :

Les chauves-souris sont généralement présentes dans les bâtiments du mois d'avril au mois d'octobre et leurs dates d'arrivée et de départ varient selon les espèces. Les objectifs de ce cycle de formation sont de prendre connaissance des espèces de chauves-souris présentes sur le site et connaître les solutions pratiques à appliquer dans le cadre d'une rénovation et/ou réhabilitation du bâti (traitement des charpentes, aménagement des combles, isolation du toit...).

DETAIL DE L'ACTION :

3.1 - Organisation de formations sur le thème des chauves-souris, à destination des professionnels de la restauration du bâti. *Former les prestataires du bâtiment (charpentiers, menuisiers...) dans le cadre de la restauration et/ou réhabilitation du vieux bâti afin de prendre en compte les enjeux relatifs aux chauves-souris.*

LOCALISATION DES ACTIONS :

Ensemble du site

RECOMMANDATIONS DE GESTION :

3.1 - Ce cycle de formation doit être organisé suite à la réalisation d'une liste des prestataires des communes du site et/ou intervenants dans ce secteur. Les autres animateurs Natura 2000 et associations locales doivent être intégrés dans cette démarche.

- 2 cycles de formation pendant les 5 ans de l'animation

Réalisation

Maîtrise d'ouvrage potentielle : Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs, structures naturalistes

Accompagnement technique : Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs, DDTM, DREAL Aquitaine, structures naturalistes

SUIVI ET EVALUATION DE L'ACTION :

Indicateurs d'évaluation :

- Evaluation de la mise en œuvre de l'action
 - Compte-rendu des cycle de formation
 - Journées de formation réalisées
 - Nombre de participants à la journée

ESTIMATIF BUDGETAIRE

Code action	Outils	Intitulé de l'outil	Budget prévisionnel
3.1	Animation	Budget animation	1 000 €

CALENDRIER PREVISIONNEL

Année	n	n+1	n+2	n+3	n+4
Action 3.1					

OBJECTIF OPERATIONNEL : Impliquer les différents publics dans la préservation du patrimoine naturel

ACTIONS :

- Conduite de chantiers école de préservation des habitats d'intérêt communautaire
- Conduite d'études relatives au site Natura 2000, dans le cadre de projets pédagogiques

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES

Tous

**ESPECES D'INTERET
COMMUNAUTAIRE CIBLEES**

Toutes

CONTEXTE :

La mesure prévoit d'apporter des connaissances sur les habitats et les espèces présents sur le site aux scolaires et aux étudiants notamment ceux issus des filières Gestion et Protection de la Nature (GPN), Gestion des Milieux Naturels et de la Faune (GMNF). L'objectif est de faire participer le réseau pédagogique local aux actions Natura 2000, tant sur des chantiers que dans le cadre d'études.

DETAIL DE L'ACTION :

4.1 - Conduite de chantiers école de préservation des habitats d'intérêt communautaire. *Organisation et suivi de chantiers écoles (mise en défens de tourbières, entretien de tourbières...)*

4.2 - Conduite d'études relatives au site Natura 2000, dans le cadre de projets pédagogiques. *Organisation et suivi de projets :*

- gestion des landes par pâturage et intervention mécanique
- gestion des ZH et mise en défens, gestion pastorale
- gestion des arbres têtards

LOCALISATION DES ACTIONS :

Ensemble du site

RECOMMANDATIONS DE GESTION :

4.1 Les journées de chantier peuvent s'inscrire dans le cadre d'un contrat Natura 2000, cf. fiches actions suivantes : PA 1, FS 3, FS 4, ZH 1, ZH 2, HC 1, HC 2, et HC 3

4.2 Les projets pédagogiques peuvent permettre d'avancer le travail de veille et de recherche scientifique et technique sur les questions de gestion de lande, zone humide et arbres têtards. Un minimum de matériel est requis afin de mettre en œuvre ces démarches et compléter les compétences techniques des élèves, incontournable pour améliorer leur expérience professionnelle : GPS, topofil, décamètre, marqueur forestier, compas, griffe forestière, jumelles, boussole et matériel (ciseau à main, débroussailleuse mécanique, faux...).

Réalisation

Maîtrise d'ouvrage potentielle : Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs

Accompagnement technique : Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs, DDTM, DREAL Aquitaine, structures naturalistes, structures de conseil agricole, structures de gestion forestière

SUIVI ET EVALUATION DE L'ACTION :

Indicateurs d'évaluation :

- Evaluation de la mise en œuvre de l'action
 - Compte-rendu des chantiers réalisés
 - Rapport des études pédagogiques
 - Journées de chantiers école réalisées
 - Réalisation de projets pédagogiques
 - Nombre de participants à la journée

ESTIMATIF BUDGETAIRE

Code action	Outils	Intitulé de l'outil	Budget prévisionnel
4.1	Animation	Budget animation	
4.2	Animation	Budget animation	

CALENDRIER PREVISIONNEL

Année	n	n+1	n+2	n+3	n+4
Action 4.1					
Action 4.2					

OBJECTIF OPERATIONNEL : Mutualiser les actions des animateurs Natura 2000 en Pays-Basque

ACTIONS : - Organisation de réunions de coordination des projets menés sur les sites Natura 2000 du Pays Basque

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES

Tous

**ESPECES D'INTERET
COMMUNAUTAIRE CIBLEES**

Toutes

CONTEXTE :

L'objectif est de permettre aux différents opérateurs de se regrouper afin d'échanger sur les actions effectuées sur chacun des sites. Il sera intéressant d'échanger sur des problématiques communes, des questionnements locaux et réfléchir à des orientations de gestion. La coordination des actions entre les différents opérateurs Natura 2000 du Pays-Basque doit permettre d'échanger afin de mutualiser les méthodes, les expériences, les outils afin de mettre en place des orientations de gestion.

DETAIL DE L'ACTION :

5.1 - Organisation de réunions de coordination des projets menés sur les sites Natura 2000 du Pays Basque. *Constituer un réseau d'opérateurs Natura 2000 à l'échelle du territoire pour rendre les actions de gestion complémentaires*

LOCALISATION DES ACTIONS :

Ensemble du site

RECOMMANDATIONS DE GESTION :

- 5.1 - Réunion annuelle entre opérateurs Natura 2000 Pays Basque
- Travailler également avec le réseau Pays-Basque Sud dans le cadre d'échanges transfrontaliers.

Réalisation

Maîtrise d'ouvrage potentielle : Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs

Accompagnement technique : Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs, DDTM, DREAL Aquitaine

SUIVI ET EVALUATION DE L'ACTION :

Indicateurs d'évaluation :

- Evaluation de la mise en œuvre de l'action
 - Compte-rendu des réunions "opérateurs Natura 2000" réalisées
 - Journées d'échanges Natura 2000 réalisées
 - Nombre de participants à la journée

ESTIMATIF BUDGETAIRE

Code action	Outils	Intitulé de l'outil	Budget prévisionnel
5.1	Animation	Budget animation	

CALENDRIER PREVISIONNEL

Année	n	n+1	n+2	n+3	n+4
Action 5.1					

**ACTION
ISA - 6**

DIFFUSION PARTAGEE SUR LA GESTION DES SITES NATURA 2000

**PRIORITE
2**

OBJECTIF OPERATIONNEL : Mutualiser les actions des animateurs Natura 2000 en Pays-Basque

ACTIONS : - Participation à la réalisation d'un site internet Natura 2000 en Pays Basque

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES

Tous

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLEES

Toutes

CONTEXTE :

Le Pays Basque est un des territoires les plus concernés par Natura 2000 ; 18 Sites d' Intérêt Communautaire (sites Directive Habitat) et 8 Zones Spéciales de Conservation (sites Directive Oiseaux) appartiennent au réseau actuel. Le Documents d'objectifs du site Natura 2000 de la Nive, validé en décembre 2012, prévoit la création d'un site internet Natura 2000 en Pays Basque, pour regrouper l'ensemble des informations relatives à Natura 2000. La participation à la réalisation de ce site permettra de concentrer les informations pour tous les publics par le biais du même outil.

DETAIL DE L'ACTION :

6.1 - Participation à la réalisation d'un site internet Natura 2000 en Pays Basque. *Participer au groupe d'échange pour la création du site puis renseigner régulièrement le site internet*

LOCALISATION DES ACTIONS :

Ensemble du site

RECOMMANDATIONS DE GESTION :

6.1 Le site internet compliera les informations propres à chacun des sites ; il est donc indispensable que les niveaux d'information soit les mêmes pour chaque site.

Réalisation

Maîtrise d'ouvrage potentielle : Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs

Accompagnement technique : Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs, DDTM, DREAL Aquitaine

SUIVI ET EVALUATION DE L'ACTION :

Indicateurs d'évaluation :

- Evaluation de la mise en œuvre de l'action
 - Données visibles sur le site Internet
 - Suivi de la fréquentation du site Internet

ESTIMATIF BUDGETAIRE

Code action	Outils	Intitulé de l'outil	Budget prévisionnel
6.1	Animation	Budget animation	

CALENDRIER PREVISIONNEL

Année	n	n+1	n+2	n+3	n+4
Action 6.1					

OBJECTIF OPERATIONNEL : Animer le document d'objectifs

ACTIONS : Mettre en œuvre le document d'objectifs par le biais des outils contractuels, de la Charte Natura 2000 de bonnes pratiques et de la communication/sensibilisation.

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES

Tous

ESPECES D'INTERET

COMMUNAUTAIRE CIBLEES

Toutes

CONTEXTE :

Au vu des actions déclinées ci-dessus et dans le cadre du programme, l'animation va doter l'animateur d'un cadre lui permettant de mettre en œuvre ces fiches-actions.

DETAIL DE L'ACTION :

1. Mise en œuvre générale du DOCOB

- Proposer un programme de travail hiérarchisé par période de 3 ans (qui pourra être réajusté tous les ans) qui sera soumis pour avis au comité de pilotage ;
- Elaborer en année N-1 le programme annuel de l'année N voire un programme pluriannuel et le projet de budget correspondant ;
- Mobiliser les ressources financières propres de la structure et rechercher les cofinancements complémentaires nécessaires à la réalisation du programme d'action ;
- Mettre en œuvre les opérations sous maîtrise d'ouvrage de la structure animatrice ;
- Mettre en place un partenariat technique voire financier avec les structures intéressées par la mise en œuvre du document d'objectifs ;
- Organiser et animer les réunions du Comité de pilotage et des groupes de travail ;
- Assurer la concertation nécessaire autour de la mise en œuvre des actions prescrites par le document d'objectifs, avec les acteurs locaux concernés.

2. Mise en œuvre des actions contractuelles et non contractuelles

Assurer la mise en œuvre des objectifs de contractualisation

- Faciliter les procédures d'engagements contractuels, via les outils réglementaires prévus
- Préparer les projets territoriaux pour la mise en œuvre des Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt) et identifier les besoins correspondant en matière de diagnostic d'exploitation
- Assister techniquement et administrativement à l'élaboration des contrats
- Participer à la mise en œuvre des contrats (diagnostic écologique)
- Réaliser une fois les engagements signés, le suivi des contrats Natura 2000 et des MAEt

Assurer la mise en œuvre des mesures non contractuelles

- Identifier et impliquer les maîtres d'ouvrage, terminer de construire les actions en concertation
- Mobiliser les financements nécessaires
- Accompagner le maître d'ouvrage pour la mise en œuvre des actions (maîtrise d'œuvre éventuelle, suivi des chantiers, etc....)
- Effectuer avec le maître d'ouvrage, le suivi des actions mises en œuvre

3. Mise en œuvre de l'animation particulière relative à la mise en place de la Charte Natura 2000

- Promouvoir la charte pour favoriser les adhésions (réunions d'informations, communication spécialisée)
- Appui administratif au montage des dossiers

4. Communication

- Assurer l'information et la sensibilisation du public sur le réseau Natura 2000 et le contenu du document d'objectifs
- Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication global permettant de faire connaître et comprendre aux publics concernés les enjeux écologiques du site ainsi que les orientations et les mesures du document d'objectifs. Ce plan est soumis à validation du comité de pilotage. Il prévoit des actions de sensibilisation, de formation et si nécessaire de concertation et de médiation avec les acteurs locaux via la mise en place d'une réunion ad hoc ;
- Assurer une veille environnementale sur le site et ses abords : favoriser la bonne prise en compte de Natura 2000 dans les documents de planification (documents d'urbanisme), contribuer à la bonne mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences, collecter auprès des gestionnaires, services de l'Etat, établissements publics, l'information relative aux actions qu'ils ont conduites,
- Mutualiser avec d'autres structures animatrices de document d'objectifs l'expérience acquise en participant à la vie du réseau Natura 2000. Travailler également avec le réseau Pays-Basque Sud dans le cadre d'échanges transfrontaliers.

5. Coordination des suivis scientifiques et écologiques

- Suivre l'évolution des habitats et des espèces et de juger de l'efficacité des mesures mises en œuvre
- Evaluer l'état de conservation du site
- Améliorer les connaissances

6. Suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs, des actions menées et réalisation des bilans et de la mise à jour du document d'objectifs

- Elaborer et actualiser le tableau de bord des actions conduites
- Etablir un rapport annuel des activités (bilan financier et analyse quantitative et qualitative des mesures mises en œuvre, difficultés rencontrées) ;
- Suivre l'évolution du site, les études et les actions conduites et proposer le cas échéant, des ajustements ou modifications des cahiers des charges ;
- Réaliser dès la fin des 3 premières années un bilan intermédiaires qui permettra d'évaluer (avec les services de l'Etat) la mise en œuvre du document d'objectifs ;
- Proposer une révision du document d'objectifs en fin de programme ;
- Proposer des améliorations du dispositif d'animation :
- Intégrer l'évolution des réglementations et des dispositifs financiers concourant à la mise en œuvre du document d'objectifs ;
- Intégrer les connaissances scientifiques acquises ;
- Proposer le cas échéant au comité de pilotage des amendements aux objectifs et mesures du document d'objectifs.

7. Veille à la bonne implication de tous dans la mise en œuvre des objectifs du document d'objectifs

LOCALISATION DES ACTIONS :

Ensemble du site

Réalisation

Maîtrise d'ouvrage potentielle : Structure porteuse de l'animation

Accompagnement technique : Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs, structures naturalistes, structures de conseil agricole, DDTM, DREAL Aquitaine, autres structures

SUIVI ET EVALUATION DE L'ACTION :

- Evaluation de la mise en œuvre de l'action
 - Réalisation du plan de communication
 - Nombre de signataires potentiels contractés
 - Nombre de contrats signés (non agricole non forestier, forestier, MAEt)
 - Nombre de réunions organisées
 - Présentation du bilan annuel du suivi
 - Surface engagées sous contrat
 - Qualité des actions réalisées
 - Satisfaction des signataires des contrats
 - Evaluation des bilans annuels de suivi

- Indicateurs d'évaluation de l'efficacité de l'action

La fiche action EG-1 détaille les protocoles de suivi qui seront à mettre en place pour évaluer les effets des mesures de gestion, sur la préservation/la restauration des habitats d'intérêt communautaire et/ou des habitats d'espèces.

ESTIMATIF BUDGETAIRE

Code action	Outils	Intitulé de l'outil	Budget prévisionnel	Détail
1.1	Animation/Etat-Europe	Budget animation		Période 2013-2018 = validité du document d'objectifs

CALENDRIER PREVISIONNEL

Année	n	n+1	n+2	n+3	n+4
Action ANIMATION					